

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2634

2 décembre 2010

SOMMAIRE

Acergy S.A	La Quessine S.A
Bima Investment S.A126428	Oil Finance Holding S.A126389
CP Valentine International S.A126386	Omnisol S.à r.l
Damigiana Holding S.A126389	Pacato S.A., SPF126391
Dolis S.A	PDL Europe PX Subs S.à r.l126429
Edil International S.A126391	Peinture Dewald S.à r.l
EUROMUTUEL Sicav126397	Promat Europe S.A
Finshop S.A126429	Quilmes Industrial (QUINSA)126396
Flanagan Holding S.A126419	RIA Allocation I
Flanagan S.A., SPF126419	SA.BA.FI. Participations S.A
GENEVA MANAGEMENT GROUP (Lu-	Sacomie S.A
xembourg) SA 126432	SAF-Holland S.A126388
Getrans S.A126427	Selected Absolute Strategies126392
Gottex Real Asset Fund 1 (Solar SG) S.à r.l.	Shalimar S.A. S.P.F126398
	Société d'Etudes et d'Investissement au
Grosvenor Holdings S.ASPF126431	Maroc S.A.H
GS Car Rental Lux Parallel II S.à r.l 126424	Southern Investments S.A 126421
G Six G SAH126390	South Wind Chartering S.A126427
G Six G SAH126389	SSP Resources Gloucester Parent 1 S.à r.l.
Hoche Immo 4 H S.A126387	126428
Imos Holding126390	SSP Resources Gloucester Parent 2 S.à r.l.
Intelsat Operations S.A126399	126428
International Promoting and Participation	Starwood Capital Group European S.à r.l.
Company S.A.H126386	126427
Inversiones Viso S.A126390	Starwood Energy POD Holdings S.à r.l 126422
Invesco Hamburg Hotel Investment S.A.	TomTom Treasury Luxembourg II S.à r.l.
126432	126430
Jordanus Holding S.A126392	Tresco International S.A126431
Kamôn SA126432	Unicorn Investment Sicav126393
KBC Districlick126399	Vip Domotec Group S.A
KBC Renta 126398	Wealth Management S.A
KN Holding S A 126301	



CP Valentine International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 42.702.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à :

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra devant notaire le 17 décembre 2010 à 10.00 heures au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.
- La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.
- La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui sont de nature à le favoriser, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi."
- 2. Transformation de la Société, actuellement régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") conformément aux dispositions légales de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") et changement de la dénomination sociale en " CP VALENTINE INTERNATIONAL S.A.- SPF".
- 3. Adaptation et refonte complète des statuts.
- 4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010156948/521/30.

I.P.A.P. S.A.H., International Promoting and Participation Company S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 10.356.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 21 décembre 2010 à 09.15 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'objet social pour soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF»).
- 2. Changement de la dénomination de la société en «INTERNATIONAL PROMOTING AND PARTICIPATION COMPANY S.A., SPF en abrégé I.P.A.P. S.A., SPF» et modification afférente de l'article 1 des statuts.
- 3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante: «La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.
 - Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments,



que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial.»

- 4. Ajout d'un alinéa à l'article 5: «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF».
- 5. Adaptation afférente de l'article 13 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante: «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149916/755/43.

Acergy S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.172.

The EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of Acergy S.A. (the "Company"), a Société Anonyme Holding R.C.S. Luxembourg B 43172 having its Registered Office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, will be held at the offices of SGG S.A., 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, on Monday December 20, 2010 at 12.00 p.m. (local time) with the following sole agenda item:

Agenda:

To appoint Mr. Bob Long as an Independent Non-executive Director of the Company, to serve for an initial term commencing on and subject to Completion of the Combination and expiring at the Annual General Meeting to be held not less than 12 months after Completion.

The Meeting shall be conducted in conformity with the voting requirements of Luxembourg Company Law and the Company's Articles of Incorporation.

The Board of Directors has determined that Shareholders of record at the close of business on November 23, 2010 will be entitled to vote at the aforesaid Meeting and any adjournments thereof.

The Company's Board of Directors unanimously recommends that shareholders vote in favour of the resolution to be considered at the Meeting.

November 29, 2010.

For and on behalf of the Board of Directors

Sir Peter Mason K.B.E.

Chairman

The deadline for submission of votes for holders of American Depositary Shares is Thursday December 9, 2010 and for holders of Common Shares Monday December 13, 2010.

Every shareholder is entitled to ask questions related to items on the agenda of the Extraordinary General Meeting.

Référence de publication: 2010159015/795/28.

Hoche Immo 4 H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 129.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143279/9.

(100164297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.



SAF-Holland S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 113.090.

The board of directors of the Company hereby convenes the shareholders of the Company to an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company's shareholders to be held on 14 December 2010 at 11 a.m. CET in 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg having the agenda set out below (the "Meeting").

Agenda of the Meeting:

- 1. Increase of the authorised share capital of the Company from its current amount of EUR 112,000.- to EUR 224,000.- consisting of 22,400,000 shares having a par value of EUR 0.01 each to be issued with or without issue share premium (of which EUR 18,649.- represented by 1,864,900 shares have been used on 4 September 2008). The board of directors shall be empowered to use the authorised share capital until and including the 5 th anniversary of the date of publication of the notarial deed of the Meeting or a subsequent 2 nd extraordinary general meeting respectively in the Mémorial C approving the increase of the authorised share capital. When using the authorised share capital the board of directors shall further be authorised to limit and/or suppress any existing preferential subscription rights.
- 2. Amendment of article 5 of the company's articles of association to reflect the content of resolution 1. above.
- 3. Miscellaneous.

Share capital and voting rights

At the point of convening of the Meeting, the Company's subscribed share capital equals EUR 207,022.75 and it is divided into 20,702,275 shares having a par value of EUR 0.01 each, all of which are fully paid up.

The Meeting will be duly constituted if at least half of the share capital of the Company is present or represented. The items on the agenda of the Meeting require approval by at least 2/3 of the voting rights present or represented and duly expressed during the Meeting.

Suppression and/or Limitation of Preferential Subscription Rights

In accordance with applicable Luxembourg law you are hereby informed that above agenda points include the right to be granted to the board of directors of the Company to limit or suspend any and all existing preferential subscription rights of existing shareholders of the Company in case the board of directors makes use of the authorised share capital in the future. Details for justifying the granting of such right will be provided at the Meeting in the form as required under Luxembourg law.

Attendance and registration procedures

If you plan to attend the Meeting, kindly send by fax and the original by mail to the mailing address set out below an attestation from your depository bank holding your shares in the Company stating the number of shares held by you as of the date of issuance of the attestation and that the shares are blocked in your account until the close of the Meeting. Attestations received by the Company after 10 December 2010, 11.59 p.m. CET will not be taken into account for the Meeting.

Should you not be able to attend the Meeting, kindly complete the proxy form available on the website of the Company (http://www.safholland.com/investor.html) (specifying the number of shares held) and date, sign and return (i) a copy of the proxy by fax and the original by mail, and (ii) an attestation from your depository bank holding your shares in the Company stating the number of shares held by you as of the date of issuance of the attestation and that the shares are blocked in your account until the close of the Meeting no later than 10 December 2010, at 11.59 p.m. CET to the fax number and mailing address set out below. Please note that any proxies received after that time will not be taken into account for the Meeting.

Mailing address and Fax number

SAF-HOLLAND S.A. c/o Haubrok Corporate Events GmbH Landshuter Allee 10 80637 Munich

Germany

Fax: +49-89-210-27-298

Luxembourg, November 2010.

Board of directors of the Company.

Référence de publication: 2010152820/54.



Oil Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 45.429.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en l'étude du notaire Anja HOLTZ située à L-9570 Wiltz, 16-18, rue des Tondeurs, en date du 16 décembre 2010 à 15 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Transformation de la société en Société de Patrimoine Familial et modification subséquente des statuts;
- 2. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2009;
- 3. Discussion et approbation du rapport du Commissaire afférent à l'exercice clôturé le 30 septembre 2009;
- 4. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice clôturé le 30 septembre 2009;
- 5. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice clôturé le 30 septembre 2009;
- 6. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC pour l'exercice clôturé le 30 septembre 2009;
- 7. Modifications au sein du Conseil d'Administration et renouvellement du mandat du commissaire;
- 8. Divers.

Référence de publication: 2010158726/1004/20.

Damigiana Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.258.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 22 décembre 2010 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
- 2. Approbation des comptes annuels au 30 juin 2010.
- 3. Affectation des résultats au 30 juin 2010.
- 4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
- 5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010158753/29/16.

G Six G SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 84.317.

Conformément au prescrit de l'article 67-1 (3) de la loi du 10 août 1915 portant Loi Coordonnée sur les Sociétés Commerciales, les obligataires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en l'étude du notaire Anja HOLTZ à Wiltz en date du 16 décembre 2010 à 16 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Transformation de la société en Société de Gestion de Patrimoine Familial, en abrégé «SPF» et modification subséquente des statuts;
- 2. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010158774/1004/16.



G Six G SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey. R.C.S. Luxembourg B 84.317.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra en l'étude du notaire Anja HOLTZ à Wiltz en date du 16 décembre 2010 à 16 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Transformation de la société en Société de Gestion de Patrimoine Familial, en abrégé «SPF» et modification subséquente des statuts;
- 2. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010158798/1004/15.

Inversiones Viso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 50.558.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le jeudi 6 janvier 2011 à 11.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 15 novembre 2010, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010159013/29/18.

Imos Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 58.869.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2010, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le vendredi 17 décembre 2010 à 11.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Dissolution de la société;
- 2. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;
- 3. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et définition de ses ou de leurs pouvoirs;
- 4. Divers.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010148085/546/21.



Edil International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.837.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 3 janvier 2011 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales

L'assemblée générale ordinaire du 31 août 2010 n'a pas pu délibérer sur ce point de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 3 janvier 2011 délibérera quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conse i I d'Administration .

Référence de publication: 2010159014/534/15.

Pacato S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 23.604.

La première Assemblée Générale Extraordinaire convoquée pour le 11 novembre 2010 à 11.45 heures n'ayant pu délibérer sur le point de l'ordre du jour faute de quorum de présence,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 21 décembre 2010 à 10.45 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Réduction du capital social de la société à concurrence de EUR 450.000 (Euros quatre cent cinquante mille) pour le ramener du montant de EUR 500.000,- (Euros cinq cent mille) à EUR 50.000 (Euros cinquante mille), par remboursement du montant de EUR 450.000 aux actionnaires et par réduction de la valeur nominale de EUR 250 à EUR 25 par action,
- 2. Modifications afférentes de l'article 5 des statuts en vue de l'adapter aux décisions prises.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149254/755/20.

KN Holding S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 34.831.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held extraordinarily at the address of the registered office, on *December 13*, 2010 at 10.00 a.m., with the following agenda:

Agenda:

- 1. Presentation of the report of the liquidator in accordance with article 150 of the law of August 10, 1915 and of the independent auditor regarding the annual accounts and regarding the consolidated accounts as at December 30, 2009.
- 2. Publication of the accounts as at December 30, 2009.
- 3. Miscellaneous.

The liquidator.

Référence de publication: 2010154218/534/17.



Jordanus Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 14.033.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 9 novembre 2010 n'ayant pu délibérer valablement sur les points de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint,

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 21 décembre 2010 à 09.30 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'objet social pour soumettre la société à la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial («SPF»).
- 2. Changement de la dénomination de la société en «JORDANUS HOLDING S.A., SPF»
- 3. Adaptation afférente de l'article 2 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante: «La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine
- 4. Ajout d'un alinéa à l'article 3: «Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF».
- 5. Adaptation afférente de l'article 11 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante: «La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi SPF ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010149917/755/44.

Selected Absolute Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret. R.C.S. Luxembourg B 63.046.

Since the quorum required by the law on commercial companies dated 10 th August 1915, as amended (the "Law") was not reached at the previous Extraordinary General Meeting of the Company held on 10 th November 2010, notice is hereby given to the shareholders of the Company, being all shareholders of the final sub-fund Selected Absolute Strategies - Equity Hedge (the "Final Sub-Fund") that a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

(the "2 nd EGM") will be held before a notary at 9.30 a.m. on 17 th December 2010 at the registered office of the Company to resolve on the dissolution and liquidation of the Company including its Final Sub-Fund.

Predominant reasons for the proposed dissolution and liquidation are (i) the sharp decrease of assets under management since 2008, (ii) the increase in redemption requests pertaining to the Final Sub-Fund in connection with the



liquidation of two other sub-funds of the Company having occurred in June 2010, (iii) the announced resignation of the investment manager of the Final Sub-Fund whilst the Management Company was not successful in finding an adequate and equivalent replacement investment manager, (iv) requests to liquidate the Company received from shareholders, and (v) the fact that it is no longer possible for the Management Company to administer the Company in an economically efficient manner in the best interests of shareholders.

Due to the above reasons, the Management Company and the Board of Directors of the Company deem the dissolution and liquidation of the Company to be the only remaining solution to preserve the best interests of the shareholders of the Company.

In accordance with the Articles of Association and Prospectus of the Company, the calculation of the net asset value of the Company and the processing of subscription, conversion and redemption orders in relation to the Company were suspended upon resolution of the board of directors of the Company starting on 26 th July 2010.

You are hereby kindly invited to attend the 2 nd EGM in your capacity as shareholder of the Company either in person or via a proxyholder to be held on 17 th December 2010 at 9.30 a.m. at the registered office of the Company at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg having the following agenda:

Agenda:

- 1. Dissolution and liquidation of the Company including the Final Sub-Fund as of 31 st December 2010;
- 2. Appointment of ING Investment Management Luxembourg S.A. as liquidator of the Company;
- 3. Determination of the powers and duties of the liquidator;
- 4. Creation of a liquidation reserve; and
- 5. Miscellaneous.

In order for the 2 nd EGM to validly resolve on the above agenda items, no quorum requirement exists, and the duly expressed vote of 2/3 of the voting rights attending or duly represented at the 2 nd EGM is required.

Shareholders who cannot attend the 2 nd EGM in person and who hold registered shares are invited to appoint a proxyholder to attend the 2 nd EGM. We kindly ask you to send your duly signed proxy to the Company via fax (Attn.: Ms. Olga Sadaba-Herrero, Fax: +352 26.19.68.40) at the latest on 15 th December 2010, followed by the original to the registered office of the Company.

Shareholders who cannot attend the 2 nd EGM in person and who hold bearer shares deposited with a depositary are equally invited to appoint a proxyholder to attend the 2 nd EGM. Such shareholders shall request an attestation from their depository stating the number of shares held by the shareholder as of the date of issuance of the attestation and that the shares are blocked on the account of the shareholder until the close of the 2 nd EGM. We kindly ask you to send the attestation and your duly signed proxy to the Company via fax (Attn.: Ms. Olga Sadaba-Herrero, Fax: +352 26.19.68.40) at the latest on 15 th December 2010, followed by the original to the registered office of the Company.

Proxy forms are available at the registered office of the Company and its Management Company. Please send a fax to the above fax number or call +352 24.63.56.55 to obtain a proxy form.

The Board of Directors of the Company remains available in relation to any questions you may have.

Board of Directors of the Company.

Référence de publication: 2010151283/755/51.

Unicorn Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 52.012.

The Board of Directors of the above mentioned Sicav is pleased to invite the Shareholders of the Company to the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *December 15*, 2010 at 12.00 p.m., at the registered office of the Company with the following agenda:

Agenda:

- 1. Nomination of the Chairman of the Meeting.
- 2. Acknowledgement and approval of the reports of the Manager and of the Independent Auditor for the financial year ended on August 31, 2010.
- 3. Approval of the balance-sheet and profit and loss accounts as at August 31, 2010.
- 4. Allotment of results.
- 5. Discharge to the Directors in respect of the carrying out of their duties during the financial year ended on August 31, 2010.
- 6. Statutory elections:



- Re-election of Mr Hugues de la Baume, Mrs France Colas and Mr Philippe Bens as Directors to serve until the next Annual General Meeting in 2011.
- Re-election of Deloitte S.A. as Independent Auditor to serve until the next Annual General Meeting in 2011.
- 7. Miscellaneous.

The Shareholders are advised that no quorum for the items of the Agenda is required, and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A Shareholder may act at any shareholder meeting by proxy.

In order to allow CACEIS Bank Luxembourg (CACEIS BL), in its capacity as registrar and transfer agent and domiciliary agent of the Company, to ensure correlation between the proxies received and the Company's register of shareholders, shareholders taking part in the Meeting represented by proxy are requested to return the latter with a copy of their ID Card / passeport in force or an updated list of the authorised signatures, in the case shareholder(s) act on behalf of a corporation. Lack of compliance with this requirement will render impossible the shareholder(s)'s identification, CACEIS BL being thus instructed by the Board of Directors of the Company to not take into consideration the relevant proxy for the purpose of the Meeting.

In order to participate to the Meeting, the holders of bearer shares should deposit their shares at the office of CACEIS Bank Luxembourg at least 48 hours before the meeting.

The annual report as at August 31, 2010 is available free of charge for the Shareholders at the registered office of the Company.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010152781/755/38.

Omnisol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6450 Echternach, 104, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 156.466.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn.

Den dritten November.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

SIND ERSCHIENEN:

- 1.- Herr Kurt HANKE, Diplom-Betriebswirt, wohnhaft in L-6790 Grevenmacher, 10, rue des Tanneurs.
- 2.- Herr Oliver SCHELLER, Schreinermeister, wohnhaft in D-54668 Echternacherbrück, Mindener Strasse 11.

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden, den sie miteinander abgeschlossen haben:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

- Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.
 - Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "OMNISOL S.à r.l.".
 - Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Echternach.

Er kann durch eine Entscheidung der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist der elektronische Handel mit Waren aller Art (E-Commerce).

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.



Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

- **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125,-), welche wie folgt übernommen werden:
- Art. 7. Die Anteile sind zwischen den Gesellschaftern frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt welches auch immer die Anzahl seiner Anteile ist. Jeder Anteil gibt Anrecht auf eine Stimme. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

- Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.
- Art. 11. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinnund Verlustrechnung aufgestellt.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Kosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 12. Durch den Tod eines Gesellschafters erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen durchgeführt.

Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 14. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.



Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt jedoch am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2010.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000,-).

Erklärung

Die Komparenten erklären seitens des unterfertigten Notars Kenntnis erhalten zu haben, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der nötigen Ermächtigungen ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Alsdann sind die Gesellschafter, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, in einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten, und haben einstimmig und laut entsprechender Tagesordnung nachfolgende Beschlüsse gefasst:

- a) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
- Herr Kurt HANKE, Diplom-Betriebswirt, wohnhaft in L-6790 Grevenmacher, 10, rue des Tanneurs.
- b) Zum administratriven Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:
- Herr Oliver SCHELLER, Schreinermeister, wohnhaft in D-54668 Echternacherbrück, Mindener Strasse 11.
- c) Die Gesellschaft wird wie folgt vertreten und verpflichtet:
- durch die alleinige Unterschrift des technischen Geschäftsführers;
- durch die alleinige Unterschrift des administrativen Geschäftsführers bis zu dem Betrag von fünf tausend Euro (€ 5.000,-); darüber hinaus bedarf es der zusätzlichen Unterschrift des technischen Geschäftsführers.
 - d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6450 Echternach, 104, route de Luxembourg.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: K. HANKE, O. SCHELLER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 novembre 2010. Relation: ECH/2010/1607. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 10. November 2010.

Référence de publication: 2010148608/110.

(100170495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2010.

Quilmes Industrial (QUINSA), Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 32.501.

The shareholders of Class A shares and Class B shares are herewith convened to attend on December 10 th , 2010 at 3 p.m. at the premises of Elvinger, Hoss & Prussen, 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda:

- 1. To hear the report of the auditor to the liquidation;
- 2. To approve the report of the liquidator and of the auditor to the liquidation and to grant them discharge;
- 3. To approve the accounts of the Company for the period starting on 1 st January 2010 and ending on the date of the liquidation and to grant discharge to the directors in office until the date of the liquidation;
- 4. To decide on the closing of the liquidation of the Company and to keep all corporate books and documents of the Company for a period of five (5) years at 84, Grand-rue, L-1660 Luxembourg;
- 5. To note that the liquidation proceeds which could not be distributed to the persons entitled thereto on the closing of the liquidation will be deposited in escrow with the Caisse de Consignation in Luxembourg.

The resolutions on all items of the agenda may be validly passed if the resolutions are approved by a majority of the votes cast.



Shareholders may vote in person or by proxy.

In order to be admitted to the Extraordinary General Meeting, every owner of registered shares must advise the Company within five (5) days before the meeting of his/her intention to attend the general meeting. In the event that he/ she votes by a proxy holder, the latter has to deposit his/her proxy at the registered office within the same period of time.

The notice for this meeting is given in accordance with article 18 of the articles of incorporation of the Company.

The Shareholders are hereby informed that the Company will pay the liquidation proceeds to the Shareholders after closing of the liquidation, on the date which is expected to be on the second business day following the Extraordinary General Meeting of the Company to be held on December 10^{th} , 2010, i.e. on December 14^{th} , by wire transfer made to the account number provided by the relevant Shareholder to the Company. For those shareholders who have opted to receive payment of the liquidation proceeds in kind, i.e. shares in Quilmes International (Bermuda) Ltd. ("QIB"), the proceeds shall be regarded as duly paid on December 14^{th} , and such shareholders will be asked to execute and deliver a standard form of subscription agreement with QIB.

The Shareholders are hereby informed that assets that cannot be distributed to Shareholders will be deposited in escrow with the Caisse de Consignation in Luxembourg, from which the Shareholders can claim them at any time within thirty (30) years as from the date of such consignment, after which they will become the property of the State of the Grand Duchy of Luxembourg.

The Liquidator.

Référence de publication: 2010152823/1628/39.

Dolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.785.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

I'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 10 décembre 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Démissions du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
- 2. Décharge à accorder aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes sortants;
- 3. Nomination d'un nouveau Conseil d'Administration;
- 4. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes;
- 5. Transfert du siège social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010154899/1023/16.

EUROMUTUEL Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 17, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 34.148.

Par la présente, nous avons l'honneur de vous convoquer à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires du Fonds EUROMUTUEL SICAV qui se tiendra le 10 décembre 2010 à 14h30 à son siège social, 17 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Ordre du jour:

- 1. Présentation des rapports annuels du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice social clôturé au 30 septembre 2010 ;
- 2. Approbation du rapport annuel du réviseur d'entreprises pour l'exercice social clôturé au 30 septembre 2010 ;
- 3. Présentation et approbation des comptes annuels pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2010 ;
- 4. Affectation du résultat ;
- 5. Vote sur la décharge des administrateurs concernant l'exécution de leur mission pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2010 ;
- 6. Ratification de la nomination de trois nouveaux administrateurs :
 - * M. Vincent DELAUNAY, Membre du Directoire, CM-CIC ASSET MANAGEMENT, Paris
 - * M. Luc PEYRONEL, Directeur Général Adjoint, CM-CIC ASSET MANAGEMENT, Paris
 - * M. Mériadec PORTIER, Directeur Banque Transatlantique Luxembourg SA, Luxembourg
- 7. Divers.



Pour les points à l'ordre du jour, aucun quorum n'est requis. Les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés et votants.

Tout actionnaire désirant être présent ou représenté à l'assemblée générale devra en aviser la SICAV au moins cinq jours francs avant la tenue de l'assemblée.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010153536/1035/28.

Shalimar S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 16.737.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 10 décembre 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 septembre 2010, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 septembre 2010.
- 4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010154900/1023/16.

KBC Renta, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 23.669.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités par le présent avis à

I'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre société, qui aura lieu le 10 décembre 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
- 2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2010 et de l'affectation des résultats
- 3. Décharge à donner aux administrateurs
- 4. Décharge à donner aux dirigeants de la société de gestion
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des voix exprimées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège de la Sicav.

Chaque actionnaire qui souhaite être présent ou se faire représenter à cette Assemblée doit déposer ses actions au plus tard 2 jours ouvrables avant l'Assemblée aux guichets des institutions suivantes:

Au Luxembourg:

KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg

En Belgique:

KBC Bank NV, 2, avenue du Port, B-1080 Bruxelles

CBC Banque S.A., 5, Grand'Place, B-1000 Bruxelles

Centea NV, 180, Mechelsesteenweg, B-2018 Anvers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010154902/755/28.



KBC Districlick, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 61.496.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

de notre société, qui se tiendra le 10 décembre 2010 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Réviseur d'Entreprises
- 2. Approbation des comptes annuels au 30 septembre 2010 et de l'affectation des résultats
- 3. Décharge à donner aux administrateurs
- 4. Décharge à donner aux dirigeants de la société de gestion
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers

Les décisions concernant tous les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Elles seront prises à la simple majorité des actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à un vote. Tout actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur au plus tard 2 jours ouvrables avant l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010154903/755/22.

Intelsat Operations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 156.669.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of the month of November,

Before Maître Joseph Gloden, notary, residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Intelsat Subsidiary Holding Company S.A., a company incorporated as a limited liability company under the laws of Bermuda and since 15 th December 2009 existing as a société anonyme under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Albert Borschette

L-1246 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B149.894, represented by Maître Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 11 November 2010 (which after being signed ne varietur shall remain attached to the present deed to be submitted together with it to the registration formalities).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a joint stock company (société anonyme) under the name of Intelsat Operations S.A. which is hereby established as follows:

Part I. Form, Denomination, Duration, Registered office

- **Art. 1. Form, Name.** There exists among the shareholders and all those who may become owners of the Shares hereafter a Company in the form of a société anonyme, under the name of Intelsat Operations S.A. (the "Company").
- **Art. 2. Duration.** The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. Registered office.

- 3.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a General Meeting deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
 - 3.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Directors.
 - 3.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.
- 3.4 In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office,



or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Directors.

Part II. Purpose, Object

Art. 4. Purpose, Object.

- 4.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other entities or enterprises, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities or rights of any kind including interests in partnerships, and the holding, acquisition, disposal, investment in any manner (in), development, licensing or sub licensing of, any patents or other intellectual property rights of any nature or origin as well as the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.
- 4.2 The Company may further conduct or be involved in any way, directly or indirectly, in any satellite telecommunications related business, including without limitation the owning and/or operation of satellites, teleports, any ground assets, and any related or connected activity.
- 4.3 The Company may borrow in any form and proceed to the issue by private or public of bonds, convertible bonds and debentures or any other securities or instruments it deems fit.
- 4.4 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take any controlling, management, administrative and/or supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.
- 4.5 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Part III. Share capital - Shares

Art. 5. Share capital.

- 5.1 The Company has an issued share capital of fifty thousand USDollars (USD50,000) represented by a total of fifty thousand (50,000) fully paid Shares, each with a nominal value of one USDollar (USD1) with such rights and obligations as set forth in the present Articles.
- 5.2 The authorised un-issued share capital of the Company is set at five billion USDollars (USD 5,000,000,000) to be represented by five billion (5,000,000,000) Shares, each with a nominal value of one USDollar (USD 1).
- 5.2.1 The authorized un-issued share capital (and any authorization granted to the Board of Directors in relation thereto) shall be valid from the date of incorporation until the fifth anniversary of the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial.
- 5.2.2 The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, may from time to time issue Shares within the limits of the authorised un-issued share capital against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights provided for by law to existing Shareholders. The General Meeting has authorised the Board of Directors to waive, suppress or limit any preferential subscription rights of Shareholders provided for by law to the extent the Board deems such waiver, suppression or limitation advisable for any issue or issues of Shares (including upon the conversion of Beneficiary Certificates) within the authorised un-issued share capital. Upon an issue of Shares within the authorised Share capital the Board shall have the present Articles amended accordingly.
- 5.3 The issued and/or authorized unissued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the General Meeting adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by law for any amendment of these Articles of Incorporation.
- 5.4 The Company may issue fractional Shares. The Board of Directors shall however be authorised at its discretion to provide for the payment of cash or the issuance of scrip in lieu of any fraction of a Share.
- 5.5 The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Shares and may hold Shares in treasury, each time within the limits laid down by law.
 - 5.6 Any Share Reserve shall be freely distributable in accordance with the provision of these Articles.

Art. 6. Shares in registered form only.

- 6.1 Shares of the Company are in registered form only.
- 6.2 A Share Register will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any Shareholder. Ownership of registered Shares will be established by inscription in the said Share Register.



- 6.3 The Shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Share. In case a Share (in the case of fractions of Shares or otherwise) is held by more than one person, the persons claiming ownership of the Share will be required to name a single proxy to represent the Share vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Share until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledger and a pledgee.
- 6.4 The Company may consider the person in whose name the Shares are registered in the Share Register as the full owner of such Shares. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such Shares towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered shares to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of Shares. In the event that a holder of Shares does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Share Register and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the Share Register by means of written notification to the Company.
- 6.5 All communications and notices to be given to a registered Shareholder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the Shareholder to the Company.
- 6.6 Upon the written request of a Shareholder, registered nominative Share certificate(s) recording the entry of such Shareholder in Share Register may be issued in such denominations as the Board of Directors shall prescribe. The certificates so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors. Such certificates shall be signed manually or by facsimile by two Board Members. Lost, stolen or mutilated certificates will be replaced by the Company upon such evidence, undertakings and indemnities as may be deemed satisfactory to the Company, provided that mutilated Share certificates shall be delivered before new certificates are remitted.

Art. 7. Voting Rights Shares.

7.1 Subject as set forth in the present Articles, each Share shall be entitled to one vote at all General Meetings.

Art. 8. Transfer of Shares.

8.1 A transfer of registered Shares made in accordance with the provisions of the present Articles shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the Share Register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the relevant register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Part IV. Beneficiary certificates

Art. 9. Beneficiary Certificates.

- 9.1 In addition to the share capital, a special reserve (the "BC Reserve") has been created and up to five hundred million (500,000,000) Beneficiary Certificates, not forming part of the share capital of the Company have been authorised for issue (the "Authorised BCs"). The Board of Directors, or any delegate(s) duly appointed by the Board of Directors, has been authorised to and may from time to time issue the Authorised BCs and make allocations to the BC Reserve in relation therewith against contributions in cash, contributions in kind or by way of incorporation of available reserves at such times and on such terms and conditions, including the issue price, as the Board of Directors or its delegate(s) may in its or their discretion resolve without reserving any preferential subscription rights to existing shareholders or BC Holders.
 - 9.2 The Company may issue fractional Beneficial Certificates.
- 9.3 The Company or its subsidiaries may proceed to the purchase or repurchase of its own Beneficiary Certificates and may hold Beneficiary Certificates in treasury.

Art. 10. Conversion of Beneficiary Certificates

- 10.1 Subject to article 10.1.2, Beneficiary Certificates shall be convertible into Shares at the Conversion Ratio upon a Trigger Event.
- 10.1.1 A Trigger Event shall be constituted by a two (2) business days prior written request of the holder thereof or such period of time as may be agreed between the relevant BC Holder and the Company (a "Trigger Event"), always subject however to article 10.1.2.
- 10.1.2 Beneficiary Certificates shall not be convertible into Shares, and no conversion may occur (no BC Holder shall be entitled to request the conversion) if the Company has provided a guarantee, or security interest of any kind or granted a loan (the "Assistance"), in relation with or for the subscription and/or funding (directly or indirectly) of such Beneficiary Certificates. The relevant Beneficiary Certificates shall not be convertible into Shares for as long as (and to the extent) such Assistance is outstanding or in effect (and in case of a loan, not repaid). If such Assistance is enforced (or in case of a loan, not repaid, or is waived or impaired) the relevant Beneficiary Certificates shall not become convertible (pro rata).



For the avoidance of doubt it is specified that the relevant amount of the BC Reserve relating to the Beneficiary Certificates concerned may, to the extent available, be used to reduce in the accounts of the Company the loss created by the enforcement (or in case of a loan, non-repayment, waiver or impairment) of such Assistance.

10.2 Upon the Trigger Event, the relevant number of Beneficiary Certificates issued and outstanding (as requested by the holder thereof) shall be converted into the number of Shares of the Company resulting from the application of the Conversion Ratio without any payment by the BC Holder provided that if the Company (or a subsidiary of the Company) holds Shares in treasury the Company may choose, in lieu of conversion, to satisfy all or part of its conversion obligation by exchanging all or part of the Shares held in treasury against Beneficiary Certificates (which shall then be cancelled) as determined pursuant to the Conversion Ratio.

10.3 The Conversion Ratio shall be determined at the time of conversion (or as the case may be exchange) pursuant to the following formula:

X = IR * DR * PR whereby,

X = the number of shares into which one (1) Beneficiary Certificate shall be converted;

IR = initial ratio of OSCapital to BCR;

DR = adjustment ratio for unequal dividend distributions calculated as follows: DR = $(OS / (1-((S(UPBCD^P) + BCReserve) / TotEquity)) - OS) / BCN;$

OS = number of Shares outstanding as of the conversion date;

OS P = number of Shares outstanding as of the end of the applicable UPBCD period;

BCN = number of Beneficiary Certificates outstanding as of the conversion date;

BCN P = number of Beneficiary Certificates outstanding as of the end of the applicable UPBCD period;

PR= until such time a BC has been in issue for a full calendar month, 100% and thereafter 102%M

M = number of full calendar months the Beneficiary Certificates have been outstanding divided by 12;

OSCapital = the sum of issued share capital and share premium divided by OS;

BCR = beneficiary certificate reserve divided by BCN;

UPBCD P [Unpaid Beneficiary Certificate Distributions] = (TotDist P /TotShs P) *

BCN ^P – BCDist ^P for any period of time, (P), during which TotShs ^P remains constant;

 $S(UPBCD^{P})$ = the sum of the UPBCD for each P period;

OSEquity = the sum of issued share capital and share premium as of the conversion date;

BCReserve = amount of the BC Reserve as of the conversion date;

TotEquity = the sum of OSEquity and BCReserve;

OSDist P = total distributions paid on Shares during the applicable UPBCD Period;

BCDist ^P = total distributions paid on Beneficiary Certificates during the applicable UPBCD Period;

TotDist ^P = the sum of OSDist ^P and BCDist ^P during the applicable UPBCD Period;

TotShs P = the sum of OS P and BCN P as of the end of the applicable UPBCD period;

P = each UPBCD period in the conversion calculation, namely a period during which TotShs P remains constant.

10.4 The Company shall maintain sufficient authorised non issued Share capital and/or hold a sufficient number of Shares in treasury to satisfy its conversion obligation or provide for such other means to satisfy its conversion obligation.

10.5 Upon conversion of Beneficiary Certificates into shares, an amount equal to the nominal value of the Shares resulting from the application of the conversion formula shall be debited from the BC Reserve and credited to the issued share capital account and the balance of the accounting par of the Beneficiary Certificates so converted shall be debited from the BC Reserve and credited to the Share Reserve .

10.6 In case of a conversion (or exchange as the case may be) due inscription thereof shall be made in the Share Register and in the BC Register.

10.7 Upon any conversion (or exchange as the case may be) pursuant to the provisions above, the Articles of Incorporation of the Company shall be amended to reflect the number of Shares and of Beneficiary Certificates in issue thereafter and as the case may be, the increase of the issued Share capital and in the case all Beneficiary Certificates have been converted (or as the case may be exchanged and cancelled), all references thereto in the Articles are to be deleted. The Board of Directors or its delegate(s) are authorised and shall record any such amendments before notary public in Luxembourg and proceed to such formalities as may be required or appropriate.

Art. 11. Beneficiary Certificates in registered form only.

11.1 Beneficiary Certificates of the Company are in registered form only.

11.2 A BC Register will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any BC Holder. Ownership of registered Beneficiary Certificates will be established by inscription in the said BC Register.



- 11.3 The Beneficiary Certificates are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per Beneficiary Certificates. In case a Beneficiary Certificate is held by more than one person (by way of fractions or otherwise), the persons claiming ownership of the Beneficiary Certificate will be required to name a single proxy to represent the Beneficiary Certificate vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Beneficiary Certificate until one person has been so appointed. The same rule shall apply in the case of a conflict between an usufructuary and a bare owner or between a pledger and a pledgee.
- 11.4 The Company may consider the person in whose name the registered Beneficiary Certificates are registered in the BC Register as the full owner of such registered Beneficiary Certificates. The Company shall be completely free from any responsibility in dealing with such registered Beneficiary Certificates towards third parties and shall be justified in considering any right, interest or claims of such third parties in or upon such registered Beneficiary Certificates to be non-existent, subject, however, to any right which such third party might have to demand the registration or change in registration of registered Beneficiary Certificates. In the event that a BC Holder does not provide an address to which all notices or announcements from the Company may be sent, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the BC Register and such holder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or such other address as may be so entered by the Company from time to time, until a different address shall be provided to the Company by such holder. The holder may, at any time, change his address as entered in the BC Register by means of written notification to the Company.
- 11.5 All communications and notices to be given to a registered Beneficiary Certificate holder shall be deemed validly made to the latest address communicated by the BC Holder to the Company.
- 11.6 Upon the written request of a BC Holder, a written confirmation as to the entry of such BC Holder in the BC Register holders may be issued. The confirmations so issued shall be in such form and shall bear such legends and such numbers of identification as shall be determined by the Board of Directors.

Art. 12. Voting Rights Beneficiary Certificates.

- 12.1 Subject as set forth in the present Articles and in particular article 12.2, each Beneficiary Certificate shall be entitled to one vote at all General Meetings.
- 12.2 Beneficiary Certificates shall not be entitled to vote on any dividend distributions (regardless whether out of profits or Share Reserve) on Shares (but shall for the avoidance of doubt be entitled to be convened to, and participate in, any General Meeting which is to vote on resolutions in relation therewith).

Art. 13. Transfer of Beneficiary Certificates.

13.1 A transfer of Beneficiary Certificates made in accordance with the provisions of the present Articles shall be carried out by means of a declaration of transfer entered in the BC Register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their duly authorised representatives. The Company may accept and enter in the BC Register a transfer on the basis of correspondence or other documents recording the agreement between the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Part V. Other securities

Art. 14. Other Securities in registered form.

- 14.1.1 Securities (other than Shares which are covered by Art. 6 and Beneficiary Certificates covered by 10.2) of the Company are in registered form only.
- 14.1.2 Where Securities are recorded in the register of the relevant Securities on behalf of one or more persons in the name of a securities settlement system or the operator of such a system or in the name of a professional securities depositary or any other depositary or trustee (such systems, professionals or other depositaries being referred to hereinafter as "Depositaries") or of a sub-depositary designated by one or more Depositaries, the Company, subject to having received from the Depositary with whom those Securities are kept in account a certificate in proper form, will permit those persons to exercise the rights attaching to those Securities. The Board of Directors may determine the formal requirements with which such certificates must comply. Notwithstanding the foregoing, the Company may make any payments only to the Depositary or sub-depositary recorded in the register or in accordance with its instructions, and such payment will effect full discharge of the Company's obligations.

Part VI. Management of the company

Art. 15. Management of the Company - Board of Directors - Sole Director.

15.1 The Company shall be managed by a Board of Directors which is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal, management and administration falling within the purposes of the Company. In the event the Company has only one or two Shareholders, the Company may, at the option of the sole Shareholder or as the case may be the two sole Shareholders, be managed by one or two Directors as provided for by law and all provisions in the present Articles referring to the Board of Directors shall be deemed to refer to the sole Director or the two Directors (mutatis mutandis) who shall have all such powers as provided for by law and as set forth in the present Articles with respect to the Board of Directors.



- 15.2 All powers not expressly reserved by the law or by the Articles of the Company to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Directors.
- 15.3 Except as otherwise provided herein or by law, the Board of Directors of the Company is authorised to take such action (by resolution or otherwise) and to adopt such provisions as shall be necessary, appropriate, convenient or deemed fit to implement the purpose of the Company.

Art. 16. Composition of the Board of Directors.

- 16.1 The Company shall be managed by a Board of Directors composed of no less than three (3) Directors (unless otherwise provided herein) who may but do not need to be Shareholders or BC Holders of the Company.
- 16.2 The Directors are appointed by the General Meeting for a period not exceeding 6 years or until their successors are elected; provided however that any one or more of the Directors may be removed with or without cause (ad nutum) by the General Meeting by a simple majority vote of votes cast at a General Meeting. The Directors shall be eligible for re-election
- 16.3 In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement, resignation, dismissal, removal or otherwise, the remaining Directors may fill such vacancy and appoint a successor to act until the next General Meeting.

Art. 17. Chairman.

17.1 The Board of Directors shall, to the extent required by law and otherwise may, appoint the chairman of the Board of Directors amongst its members. The chairman shall preside over all meetings of the Board of Directors and General Meetings including class meetings. In the absence of the chairman a chairman ad hoc elected by the Board, the General Meeting (or class meeting, as the case may be), shall chair the relevant meeting.

17.2 In case of a tie the chairman (or any other Board member) shall not have a casting vote.

Art. 18. Board Proceedings.

- 18.1 The Board of Directors shall meet upon call by (or on behalf of) any Director.
- 18.2 Notice of any meeting of the Board of Directors must be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each Director two (2) days before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twenty four (24) hours notice shall be sufficient. No convening notice shall be required for meetings held pursuant to a schedule previously approved by the Board and communicated to all Board members. A meeting of the Board may also be validly held without convening notice to the extent the Directors present or represented do not object and those Directors not present or represented have waived the convening notice in writing, by fax or email.
- 18.3 Meetings of the Board of Directors may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other).
- 18.4 Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing by letter or by cable, telegram, facsimile transmission or e-mail another Director as his proxy.
- 18.5 The duly convened meeting of the Board of Directors shall be duly constituted and validly deliberate if at least a majority of all Directors in office (and able to vote) is present or represent. Resolutions put to the vote shall be passed only if approved by a majority of affirmative votes of the Directors present or represented.
- 18.6 Meetings of the Board of Directors may be validly held at any time and in all circumstances by means of telephonic conference call, videoconference or any other means, which allow the identification of the relevant Director. A Director attending in such manner shall be deemed present at the meeting for as long as he is connected.
- 18.7 The Board of Directors may also in all circumstances with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, facsimile transmission, or e-mail.
- 18.8 The minutes of any meeting of the Board of Directors (or copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise) shall be signed by the chairman of the Board, the chairman of the relevant meeting or by any two (2) Directors or as resolved at the relevant Board meeting or a subsequent Board meeting.

Art. 19. Delegation of power, Committees, Secretary.

- 19.1 The Board may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business, to individual Directors or other officers or agents of the Company (with power to sub-delegate). In addition the Board of Directors may delegate the daily management of the business of the Company, as well as the power to represent the Company in its day to day business to an executive committee as it deems fit. The Board of Directors shall determine the conditions of appointment and dismissal as well as the remuneration and powers of any person or persons or committee so appointed.
- 19.2 The Board of Directors may (but shall not be obliged to) establish one or more committees (including an audit committee and a compensation committee) and for which it shall, if one or more of such committees are set up, appoint the members (who may be but do not need to be Board members), determine the purpose, powers and authorities as well as the procedures and such other rules as may be applicable thereto.



- 19.3 The Board of Directors may appoint a secretary of the Company who may but does not need to be a member of the Board of Directors and determine his responsibilities, powers and authorities.
- **Art. 20. Binding Signature.** The Company will be bound by the signature of any one (1) Director or by the sole or joint signatures of any persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Directors. For the avoidance of doubt, for acts regarding the daily management of the Company the Company will be bound by the sole signature of the administrateur délégué ("Chief Executive Officer" or "CEO") or any person or persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

Art. 21. Board Indemnification.

- 21.1 The Directors are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.
- 21.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 21.3, every person who is, or has been, a Director or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Director or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.
 - 21.3 No indemnification shall be provided to any Director or officer:
- 21.3.1 Against any liability to the Company, its Shareholders or BC Holders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- 21.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- 21.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Directors.
- 21.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Director or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Director or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.
- 21.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 22. Conflicts of Interest.

- 22.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any Director or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm only, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.
- 22.2 In the case of a personal conflict of interest of a Director, such Director shall indicate such conflict of interest to the Board and shall not deliberate or vote on the relevant matter to the extent provided for by law. Any conflict of interest arising at Board level shall be reported to the next General Meeting before any resolution as and to the extent required by law.

Part VII. General meetings

Art. 23. General Meetings - Annual General Meeting.

- 23.1 Any regularly constituted General Meeting of the Company shall represent the entire body of Shareholders and of BC Holders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.
- 23.2 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Friday of June of each year at 20:00 (local time) (or such other day as permitted by applicable law). If such day is a legal holiday, the annual General Meeting shall be held on the next following normal business day.
- 23.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.



- 23.4 Notice of all General Meetings shall be given to each Shareholder and to each BC Holders either by registered mail at least eight (8) days before the General Meeting or by such publications as set forth in applicable law. If all of the Shareholders and all BC Holders are present or represented at a General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice or publication.
- 23.5 Any Shareholder and any BC Holder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing or by fax or by cable or telegram or telex or pdf via email.
- 23.6 Except as otherwise provided for herein or as required by law, resolutions at a duly constituted General Meeting will be passed by (i) a simple majority of the votes attaching to Shares cast and (ii) (subject to article 12.2) a simple majority of the votes attaching to Beneficiary Certificates cast.
- 23.7 The Board of Directors, acting reasonably, may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders and/or BC Holders for them to take part in any General Meeting.
- 23.8 General Meetings shall be presided over by the chairman of the Board of Directors, or, in his absence, by any other person designated by the General Meeting.
- 23.9 The Board of Directors may decide to allow the casting of votes in writing. In such case Shareholders and BC Holders may cast their vote by mail, by means of a form which shall contain at least the following mentions:
 - 23.9.1 the date, time and place of the General Meeting,
 - 23.9.2 the name, address and other appropriate particulars of the Shareholder or BC Holder,
- 23.9.3 the number of Shares held by the Shareholder and the number of Beneficiary Certificates held by the BC Holder, respectively,
 - 23.9.4 the agenda,
 - 23.9.5 the text of the proposed resolutions,
 - 23.9.6 the possibility to express a positive or negative vote or an abstention;
- 23.9.7 the possibility to give power to vote on any new resolution or amendments to the proposed resolutions tabled at the General Meeting or announced by the Company after remittance of the voting form. Voting forms need to be remitted to the Company or its agent, no later than two (2) business day preceding the date of the relevant General Meeting, unless the Company sets a shorter time limit. Duly completed and executed voting forms received as aforesaid shall be taken into account for the calculation of the quorum at such General Meeting. Incomplete voting forms or voting forms received after the relevant time limit set by the Company shall not be taken into account.
- 23.10 Complying with the requirements of the law, once the Board of Directors has ratified that appropriate robust and tested technology and the related means for the casting of votes are available, the Board of Directors may allow participation of Shareholders and BC Holders in the General Meeting by way of video conference or by way of other telecommunication means permitting their due identification. Any Shareholder or BC Holder who participates in such a way to a General Meeting of the Company shall be deemed to be present at such General Meeting for the purpose of determining the quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such General Meeting. In case of interruption of transmissions or any other technical malfunctions having the same effect, the chairman may suspend the General Meeting. If such interruption can not be cured within one (1) hour of the suspension, the General Meeting may validly resume and deliberate on all outstanding items of the agenda notwithstanding such interruption provided that those Shareholders or BC Holders no longer participating shall no longer be counted in the quorum.
 - 23.11 The provisions applying to General Meetings shall apply mutatis mutandis to class meetings (if any).
- 23.12 In case the Company has only one holder of Shares and Beneficiary Certificates, such sole holder shall have all powers of the General Meeting. Resolutions of the sole holder are recorded in writing.
- 23.13 Holders of notes or bonds issued by the Company shall not, unless compulsorily otherwise provided for by law, be entitled to assist or attend General Meetings.

Part VIII. Amendment of articles

Art. 24. Amendments of Articles. The Articles of Incorporation may be amended from time to time by a resolution of the General Meeting to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg provided that the relevant quorum and majority requirements shall apply to Shares and Shareholders and to Beneficiary Certificates and BC Holders respectively.

Part IX. Accounting year, Audit,

- **Art. 25. Accounting Year.** The accounting year of the Company shall begin on first of January and shall terminate on thirty-first of December of each year.
- **Art. 26. Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by a supervisory auditor who need not be a shareholder. The supervisory auditor shall be elected by the General Meeting for a period ending at the date of the next annual General Meeting. The supervisory auditor in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause. In the case the thresholds set by law as to the appointment of an independent auditor are met, the accounts of the Company shall be supervised by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agrée).



Part X. Allocation

Art. 27. Allocation of Profits.

- 27.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to a non distributable reserve as required by law. This allocation shall cease to be required as soon as and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued share capital of the Company.
- 27.2 The General Meeting shall determine how the annual results of the Company will be disposed of in accordance with the provisions of the present Articles. The General Meeting may resolve to distribute any distributable net profits, Share Reserve, other reserves and/or premium or to allocate them to any reserve it deems fit (subject to the BC Reserve being reserved to the Beneficiary Certificates).

Part XI. Distributions, Winding up

Art. 28. Distributions of dividends on Shares.

- 28.1 The General Meeting may resolve to distribute any distributable net profits, Share Reserve or other reserves and/or premium (if any) as dividends on Shares (subject to the BC Reserve being reserved to the Beneficiary Certificates).
- 28.2 Interim dividends on Shares may be declared and paid by the Board of Directors subject to observing the terms and conditions provided by law either by way of a cash dividend or by way of an in kind dividend (including by way of Shares).
- 28.3 Any distribution declared may be paid in United States Dollars or any other currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors (subject to the resolutions of the General Meeting). The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distributions funds into the currency of their payment. Distributions may be made in specie (including by way of Shares).
- 28.4 A distribution declared but not paid (and not claimed) after five years cannot thereafter be claimed by the relevant holder and shall be forfeited by the holder, and revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders.
- 28.5 Distributions on Shares may be declared and paid independently from any distributions made on Beneficiary Certificates and shall not entitle Beneficiary Certificates to any pro rata distributions or other right (without prejudice to the Conversion Ratio).

Art. 29. Distributions on Beneficiary Certificates.

- 29.1 Beneficiary Certificates shall be entitled to such distributions as may be resolved upon by the General Meeting out of any distributable net profits, reserves and/or premium or out of the BC Reserve. Interim distributions on Beneficiary Certificates may be declared and paid by the Board of Directors subject to observing the terms and conditions provided by law either in cash or in kind.
- 29.2 Any distribution declared may be paid in United States Dollars or any other currency selected by the Board of Directors and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors (subject to the resolutions of the General Meeting). The Board of Directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distributions funds into the currency of their payment. Distributions may be made in specie.
- 29.3 A distribution declared but not paid (and not claimed) after five years cannot thereafter be claimed by the relevant holder and shall be forfeited by the holder, and revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders.
- 29.4 Distributions on Beneficiary Certificates may be declared and paid independently from any distributions made on Shares and shall not entitle Shares to any pro rata distributions or other right (without prejudice to the Conversion Ratio).

Art. 30. Winding up, Liquidation, Return of Capital.

- 30.1 In the event of the dissolution of the Company for whatever reason or at whatever time, the liquidation will be performed by liquidators or by the Board of Directors then in office who will be endowed with the powers provided by articles 144 et seq. of the Luxembourg Company Law of the tenth of August, nineteen hundred and fifteen.
- 30.2 Once all debts, charges and liquidation expenses have been met, any resulting balance shall be paid to the holders of Shares and the holders of Beneficiary Certificates in accordance with the provisions set forth below.
- 30.3 The balance of the assets of the Company shall be applied ratably in respect of the Beneficiary Certificates and the Shares in proportion to the respective number of Beneficiary Certificates and Shares outstanding (subject to the Share Reserve being reserved to the Shares).

Part XII. Sole shareholder, Definitions, Applicable law

Art. 31. Sole Shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single Shareholder company pursuant to the provisions of Company Law (subject as the case may be to the provisions of the present Articles).



Art. 32. Definitions.

Articles or Articles Means the present articles of incorporation of the Company as amended from time

of Incorporation to time

BC Holder Means a holder of Beneficiary Certificates

BC Register Means the register of Beneficiary Certificates and BC Holders

BC Reserve Means the special reserve not part of the capital of the Company and reserved to

the Beneficiary Certificates as referred to under Article 9

Beneficiary Certificates Means the beneficiary certificates (parts bénéficiaires) of the Company
Board or Board of Directors Means the Board of Directors (conseil d'administration) of the Company

Company Law Means the law of 10 th August 1915 on commercial companies as amended (and any

replacement law thereof)

Conversion Ratio Shall be the ratio determined pursuant to the formula set forth in article 10.3

Director Means a member of the Board of Directors or as the case may be, the sole Director

of the Company

General Meeting Means the general meeting of Shareholders and BC Holders

Share Register Means the register of Shares and Shareholders

Share Reserve Means any reserve, share premium, paid in surplus or other reserves, excluding for

the avoidance of doubt the BC Reserve

Shareholder Means a duly registered holder of Shares of the Company

Shares Means the shares (actions) of the Company

Art. 33. Applicable law. For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the Shareholders refer to the relevant legislation.

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the fifty thousand (50,000) shares for fifty thousand USDollars (USD50,000) by a payment in cash of thirty-eight thousand Euro (EUR38,000) which at the exchange rate of 1.37646 are fifty two thousand three hundred and five USDollars and fifty cents (USD52,305.50), the balance between the nominal value of the new shares and the USD amount being allocated to the share premium.

Evidence of the payment of the subscription price has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand five hundred Euros (\leq 3,500).

Extraordinary decision of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at
- 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg
- 2. The following persons are appointed as directors of the Company for a period ending at the annual general meeting approving the statutory financial statements of the Company for the year ending 31 December 2010 subject to the articles of association of the Company:

Name Profession Professional Address

Michael McDonnell Satellite Industry Executive 3400 International Drive, NW, Washington, DC 20008 Simon Van de Weg Satellite Industry Executive Wellesley House North, 2 nd Floor 90 Pitts Bay Road,

Pembroke, HM 08, Bermuda

Phillip Spector Satellite Industry Executive 3400 International Drive, NW, Washington, DC 20008

- 3. Audit & Compliance, société à responsabilité limitée, réviseur d'entreprises agréé, with registered office at L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, R.C.S. Luxembourg B 115.834, has been appointed as auditor of the Company for a period ending on the date of the annual general meeting of shareholders approving the statutory financial statements of the Company for the year ending 31 December 2010 subject to the articles of association of the Company.
 - 4. The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 December 2010.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.



The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le douzième jour du mois de novembre.

Pardevant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Intelsat Subsidiary Holding Company S.A., une société constituée sous la forme d'une limited liability company sous les lois des Bermudes, et existant depuis le 15 décembre 2009 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Albert Borschette,

L-1246 Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.894, représentée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée 11 novembre 2010 (laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement).

La partie comparante, agissant ès-qualité, a requis le notaire d'établir ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme sous la dénomination Intelsat Operations S.A. qu'elle constitue par les présentes:

Partie I ère . Forme, Dénomination, Durée, Siège social

- **Art. 1** er . **Forme, Dénomination.** Il existe entre les actionnaires et tous ceux qui deviendront détenteurs des Actions par la suite une société anonyme sous la dénomination de Intelsat Operations S.A. (la «Société»).
- Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée. La Société peut être dissoute à tout moment par résolution des Actionnaires adoptée de la manière prévue pour la modification des présents Statuts.

Art. 3. Siège social.

- 3.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modifications de Statuts.
 - 3.2 Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par simple décision du Conseil d'Administration.
 - 3.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.
- 3.4 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produit ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le Conseil d'Administration.

Partie II. Objet social

Art. 4. Objet social.

- 4.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, ou dans toutes autres entités ou entreprises, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière de même que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, obligations, certificats de créance, billets et autres valeurs mobilières ou droits de toutes espèces, y compris des intérêts dans des sociétés de personnes, ainsi que la détention, l'acquisition, la disposition, l'investissement de quelque manière que ce soit dans le développement, la licence ou sous-licence de tous brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine de même que la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut exercer ses activités par l'intermédiaire de succursales à Luxembourg ou à l'étranger.
- 4.2 La Société peut également exercer ou s'engager de toute manière, directement ou indirectement, dans des activités se rapportant aux services de télécommunications par satellites, y compris, sans limitation, la détention et/ou la gestion des satellites, téléportations, avoirs de sol (any ground assets), ainsi que toute activité liée ou y relative.
- 4.3 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé ou public à l'émission d'obligations, obligations convertibles et certificats de créance et à tout autre instrument ou titre qu'elle juge approprié.
- 4.4 D'une manière générale, elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, sûretés ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entité que la Société juge appropriée (y compris horizontalement ou verticalement), prendre toutes mesures de contrôle, de gestion, d'administration et/ou de surveillance et effectuer toute opération qu'elle considère nécessaire ou utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.
- 4.5 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement dans tous les domaines, afin de faciliter l'accomplissement de son objet social.



Partie III. Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

- 5.1 La Société a un capital social émis de cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 50.000) représenté par un total de cinquante mille (50.000) Actions entièrement libérées, ayant chacune une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1) ayant les droits et obligations prévus dans les présents Statuts.
- 5.2 Le capital social autorisé mais non émis de la Société est fixé à cinq milliards Dollars des Etats-Unis (USD 5.000.000.000) représenté par un total de cinq milliards (5.000.000.000) Actions, chacune d'une valeur nominale d'un Dollar des Etats-Unis (USD 1).
- 5.2.1 Le capital social autorisé mais non émis (et toute autorisation y afférente conférée au Conseil d'Administration) sera valable à partir de la date de constitution jusqu'au cinquième anniversaire de la date de publication au Mémorial de l'acte de constitution de la Société.
- 5.2.2 Le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration peut de temps à autre émettre des Actions dans les limites du capital social autorisé mais non émis en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux dates et selon les conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) déterminera(ont) à sa(leur) discrétion, sans réserver de droits de souscription préférentiels tels que prévus par la loi aux Actionnaires existants. L'Assemblée Générale a autorisé le Conseil d'Administration à renoncer, supprimer ou limiter tous droits de souscription préférentiels des Actionnaires prévus par la loi dans la mesure où le Conseil estime que cette renonciation, suppression ou limitation est appropriée pour toute émission ou des émissions d'Actions dans les limites du capital social autorisé mais non émis. Lors d'une émission d'Actions (y compris lors de la conversion de Titres Bénéficiaires) dans les limites du capital social autorisé, le Conseil devra procéder à la modification des présents Statuts en conséquence.
- 5.3 Le capital social émis et/ou le capital social autorisé mais non émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une fois ou à plusieurs reprises par décision de l'Assemblée Générale adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la loi en ce qui concerne la modification des présents Statuts
- 5.4 La Société peut émettre des fractions d'Actions. Le Conseil d'Administration est toutefois autorisé, à sa discrétion, à procéder à des paiements en espèces ou à émettre des certificats en remplacement des fractions d'Actions.
- 5.5 La Société ou ses filiales pourront acheter ou racheter leurs propres actions et pourront détenir des Actions en trésorerie, chaque fois dans les limites prévues par la loi.
 - 5.6 Toute Réserve d'Action sera librement distribuable conformément aux dispositions des présents Statuts.

Art. 6. Actions sous forme nominative uniquement.

- 6.1 Les actions de la Société sont uniquement sous forme nominative.
- 6.2 Un Registre des Actions sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout Actionnaire. La propriété des Actions nominatives sera établie par inscription dans ledit Registre des Actions.
- 6.3 Les Actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Action. Lorsqu'une Action (en cas de fractions d'Actions ou autrement) est détenue par plus d'une personne, les personnes qui prétendent être propriétaires de ladite Action devront désigner une seule personne pour représenter l'Action à l'égard de la Société. La Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée ainsi. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-détenteur ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.
- 6.4 La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Actions sont inscrites dans le Registre des Actions comme étant le propriétaire unique desdites Actions. La Société n'encourra aucune responsabilité lorsqu'elle traite avec de telles Actions à l'égard des tiers, et sera justifiée en considérant tout droit, intérêt ou demandes de ces tiers en rapport avec ces actions nominatives inexistants, sous réserve toutefois de tout droit qu'aurait ce tiers de requérir l'inscription ou la modification de l'inscription des Actions. Dans le cas où un détenteur d'Actions ne fournit pas d'adresse à laquelle toutes les notifications et avis de la Société pourront être envoyés, la Société pourra inscrire ce fait dans le Registre des Actions et l'adresse de ce détenteur sera considérée comme étant le siège social de la Société ou une autre adresse que la Société pourra inscrire de temps à autre jusqu'à ce que ce détenteur ait fourni une adresse différente à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'elle figure dans le Registre des Actions au moyen d'une notification écrite à envoyer à la Société.
- 6.5 Toutes les communications et notifications devant être envoyées à un Actionnaire nominatif sont considérées comme étant valables lorsqu'elles sont envoyées à la dernière adresse communiquée par l'Actionnaire à la Société.
- 6.6 Sur la demande écrite d'un Actionnaire, un(des) certificat(s) d'Actions nominatives établissant l'inscription de cet Actionnaire dans le Registre des Actions peut(peuvent) être émis dans les dénominations que le Conseil d'Administration déterminera. Les certificats ainsi émis auront la forme et porteront les légendes et les numéros d'identification que le Conseil d'Administration déterminera. Ces certificats seront signés manuellement ou par télécopie par deux Membres du Conseil. Les certificats perdus, volés ou endommagés seront remplacés par la Société sur présentation de la preuve,



de l'engagement et de l'indemnisation jugés satisfaisants par la Société, à condition que les certificats d'Actions endommagés soient remis à la Société avant que les nouveaux certificats soient remis.

Art. 7. Actions - Droits de Vote.

7.1 Sous réserve des présents Statuts, chaque Action donne droit à un vote à toutes les Assemblées Générales.

Art. 8. Transfert d'Actions.

8.1 Un transfert d'Actions nominative effectué en vertu des dispositions des présents Statuts s'opérera au moyen d'une déclaration de transfert entrée dans le Registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs représentants dûment autorisée. La Société pourra également accepter et inscrire dans le registre approprié un transfert sur la base d'une correspondance ou de tout autre instrument de transfert établissant les consentements du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante à la Société.

Partie IV. Titres Bénéficiaires

Art. 9. Titres Bénéficiaires.

9.1 En plus du capital social, une réserve spéciale (la «BC Réserve») a été créée et un maximum de cinq cent million (500.000.000) Titres Bénéficiaires qui ne font pas partie intégrante du capital social de la Société ont été autorisées à être émises (les «TB Autorisés»). Le Conseil d'Administration, ou son(ses) délégué(s) dûment nommé(s) par le Conseil d'Administration, a été autorisé, et peut émettre de temps à autre des TB Autorisés et allouer des sommes à la Réserve TB en relation avec ce qui précède en contrepartie d'apports en numéraire, d'apports en nature ou par voie d'incorporation de réserves disponibles aux dates et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) peuvent déterminer en toute discrétion, sans réserver de droits de souscription préférentiels aux actionnaires et Détenteurs TB existants.

- 9.2 La Société peut émettre des fractions de Titres Bénéficiaires.
- 9.3 La Société ou ses filiales peuvent procéder à l'achat ou au rachat de leurs propres Titres Bénéficiaires et peuvent détenir des Titres Bénéficiaires en trésorerie.

Art. 10. Conversion de Titres Bénéficiaires

- 10.1 Sous réserve de l'article 10.1.2, les Titres Bénéficiaires sont convertibles en Actions au Taux de Conversion au moment d'un Evénement Déclencheur.
- 10.1.1 Un Evénement Déclencheur se constitue sur demande écrite préalable de son détenteur dans le délai de deux (2) jours ouvrables ou dans le délai tel que le Détenteur TB et la Société pourront déterminer (l' «Evénement Déclencheur»), toujours sous réserve de l'article 10.1.2.
- 10.1.2 Les Titres Bénéficiaires ne sont pas convertibles en Actions et aucune conversion ne peut avoir lieu (aucun Détenteur TB ne peut demander une telle conversion) si la Société a octroyé une garantie ou une sûreté de toute espèce ou a octroyé un prêt (l' «Assistance»), en relation avec, ou pour la souscription et/ou le paiement (direct ou indirect) de ces Titres Bénéficiaires. Les Titres Bénéficiaires concernés ne sont pas convertibles en Actions aussi longtemps que (et dans la mesure où) une telle Assistance existe ou est en vigueur (et, dans le cas d'un prêt, si celui-ci n'est pas remboursé). Si une telle Assistance est en vigueur (ou dans le cas d'un prêt, si celui-ci n'est pas remboursé, ou qu'il y a été renoncé, ou qu'il est déprécié), les Titres Bénéficiaires concernés ne seront pas convertibles (proportionnellement). Afin d'éviter tout doute, il est spécifié que le montant concerné de la Réserve TB relatif aux Titres Bénéficiaires concernés peut, dans la mesure de sa disponibilité, être utilisé afin de réduire dans les comptes de la Société la perte créée par l'existence d'une telle Assistance (ou dans le cas d'un prêt, en cas de non-remboursement, renonciation ou dépréciation.)
- 10.2 A la suite de l'Evénement Déclencheur, le nombre de Titres Bénéficiaires concerné émis et en circulation (tel que demandé par son détenteur) sera converti en un nombre d'Actions de la Société résultant de l'application du Taux de Conversion, sans aucun paiement de la part du Détenteur BC, étant entendu que si la Société (ou une filiale de la Société) détient des Actions en trésorerie, la Société peut choisir, en lieu et place de la conversion, pour satisfaire toutes ou partie de ses obligations de conversion en procédant à l'échange de toutes ou partie des Actions détenues en trésorerie contre des Titres Bénéficiaires (qui pourront alors être annulées) tel que déterminé en fonction du Taux de Conversion.
- 10.3 Le Taux de Conversion sera déterminé au jour de la conversion (ou de l'échange, le cas échéant) en fonction de la formule suivante:

X = IR * DR * PR

οù,

X = le nombre d'actions dans lequel un (1) Titre Bénéficiaire sera converti;

IR = ration initial du OS Capital à BCR;

DR = ratio d'ajustement pour les distributions de dividendes inégales calculé

comme suit: $DR = (OS / (1-((S(UPBCD^P) + BCReserve) / TotEquity)) - OS) / BCN;$

OS = nombre d'Actions en circulation au jour de conversion;

OS P = nombre d'Actions en circulation à la fin de la période UPBCD applicable;

BCN = nombre de Titres Bénéficiaires en circulation au jour de conversion;



BCN P = nombre de Titres Bénéficiaires en circulation à la fin de la période UPBCD applicable;

PR= jusqu'au moment où un BC a été émis pour un mois calendaire entier, 100 % puis 102%M;

M = nombre de mois calendaires entiers pendant lesquels les Titres Bénéficiaires ont été en circulation divisé par 12;

OS Capital = la somme du capital social émis et de la prime d'émission divisé par OS;

BCR = réserve titres bénéficiaires divisé par BC;

UPBCD P [Dividendes Titres Bénéficiaires Non Payés] = (TotDist P /TotShs P) *

BCN P – BCDist P pour une période donnée, (P), pendant laquelle TotShs P reste constant;

S(UPBCD P) = la somme des UPBCD pour chaque période P;

OSEquity = la somme du capital social émis et la prime d'émission au jour de la date de conversion;

BCReserve = montant de la BC Réserve au jour de la date de conversion;

TotEquity = la somme de l'OSEquity et de la BCReserve;

OSDist ^P = distributions totales payées sur les Actions pendant la Période UPBCD applicable;

BCDist ^P = distributions totales payées sur les Titres Bénéficiaires pendant la Période UPBCD applicable;

TotDist P = la somme de OSDist P et BCDist P pendant la Période UPBCD applicable;

TotShs P = la somme de OS P et BCN P à la fin de la période UPBCD applicable;

P = chaque période UPBCD dans le calcul de la conversion, à savoir une période pendant laquelle TotShs P reste constant.

10.4 La Société devra toujours avoir un capital social autorisé mais non émis suffisant et/ou détenir un nombre d'Actions en trésorerie suffisant en vue de remplir ses obligations de conversion ou mettre en place tout autre moyen afin de remplir ses obligations de conversion.

10.5 Au moment de la conversion des Titres Bénéficiaires en actions, un montant égal à la valeur nominale des Actions résultant de l'application de la formule de conversion devra être déduit de la BC Réserve et crédité au compte du capital social émis et le solde du pair comptable des Titres Bénéficiaires ainsi convertis sera déduit de la BC Réserve et crédité à la Réserve d'Actions.

10.6 En cas de conversion (ou d'échange, le cas échéant), une inscription devra être portée au Registre des Actionnaires et au BC Registre.

10.7 Au moment de la conversion (ou de l'échange, le cas échéant) en vertu des dispositions qui précèdent, les Statuts de la Société devront être modifiés afin de refléter le nombre d'Actions et de Titres Bénéficiaires émis à la suite de cette conversion, et si tel est le cas, l'augmentation du capital social émis et, dans le cas où toutes les Titres Bénéficiaires ont été converties (ou échangées et annulées, le cas échéant), toutes les références dans les Statuts à ces Titres Bénéficiaires seront supprimées. Le Conseil d'Administration ou son(ses) délégué(s) sont autorisés, et doivent enregistrer de telles modifications devant un notaire luxembourgeois et procéder à toutes les formalités requises.

Art. 11. Titres Bénéficiaires sous forme nominative uniquement.

11.1 Les Titres Bénéficiaires de la Société sont sous forme nominative uniquement.

11.2 Un BC Registre sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tous les BC Détenteurs. La propriété des Titres Bénéficiaires nominatives est établie par une inscription dans ledit BC Registre.

11.3 Les Titres Bénéficiaires sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaîtra qu'un seul détenteur par Titre Bénéficiaire. Dans le cas où un Titre Bénéficiaire est détenu par plus d'une personne (en fractions ou autrement), les personnes qui prétendent être les propriétaires de ce Titre Bénéficiaire devront nommer une seule personne pour représenter le Titre Bénéficiaire à l'égard de la Société. La Société pourra suspendre l'exercice de tous les droits attachés à ce Titre Bénéficiaire jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée. La même règle s'applique en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-détenteur ou entre un débiteur gagiste ou un créancier gagiste.

11.4 La Société peut considérer la personne au nom de laquelle les Titres Bénéficiaires nominatifs sont inscrits dans le Registre PB comme le seul propriétaire de ces Titres Bénéficiaires. La Société n'encourra aucune responsabilité lorsqu'elle traite avec de tels Titres Bénéficiaires à l'égard des tiers, et sera justifiée en considérant tout droit, intérêt ou demandes de ces tiers en rapport avec ces Titres Bénéficiaires nominatifs inexistants, sous réserve toutefois de tout droit qu'aurait ce tiers de requérir l'inscription ou la modification de l'inscription des Titres Bénéficiaires nominatifs. Dans le cas où un BC Détenteur ne fournit pas d'adresse à laquelle toutes les notifications et avis de la Société pourront être envoyés, la Société pourra inscrire ce fait dans le BC Registre et l'adresse de ce détenteur sera considérée comme étant au siège social de la Société ou une autre adresse que la Société pourra inscrire de temps à autre jusqu'à ce que ce détenteur ait fourni une adresse différente à la Société. Le détenteur peut, à tout moment, changer son adresse telle qu'elle figure dans le BC Registre au moyen d'une notification écrite à envoyer à la Société.

11.5 Toutes les communications et notifications devant être transmises à un détenteur de Titres Bénéficiaires envoyées à la dernière adresse communiquée à la Société par le BC Détenteur seront considérées comme valablement effectuées.



11.6 Sur demande écrite d'un BC Détenteur, il pourra être émis une confirmation écrite relative à l'inscription de ce BC Détenteur dans les BC Registre. Les confirmations ainsi émises auront les formes, les légendes ainsi que les numéros d'identification que le Conseil d'Administration déterminera.

Art. 12. Droits de vote des Titres Bénéficiaires.

- 12.1 Sous réserve des dispositions des présents Statuts, et en particulier de l'article 12.2, chaque Titre Bénéficiaire donne droit à une voix lors de toutes les Assemblées Générales.
- 12.2 Les Titres Bénéficiaires ne pourront pas voter sur les distributions de dividendes (sans tenir compte de savoir si elles sont faites à partir des bénéfices ou de la Réserve d'Actions) sur les Actions (mais, afin d'éviter tout doute, pourront être convoqués et pourront participer à toute Assemblée Générale qui devra voter sur les résolutions y relatives).

Art. 13. Transfert de Titres Bénéficiaires.

13.1 Un transfert de Titres Bénéficiaires effectué en vertu des dispositions des présents Statuts s'opérera au moyen d'une déclaration de transfert portée au BC Registre, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leurs mandataires dûment autorisés. La Société peut accepter et inscrire dans le BC Registre un transfert sur la base d'une correspondance ou de tout autre document faisant foi de l'accord intervenu entre le cédant et le cessionnaire dans une forme jugée satisfaisante pour la Société.

Partie V. Autres titres

Art. 14. Autres Titres sous forme nominative.

14.1 Les Titres (autres que les Actions telles que couvertes par l'article 6. et les Titres Bénéficiaires couverts par l'Article 10.2) de la Société sont sous forme nominative uniquement.

14.2 Lorsque les Titres sont inscrits dans le registre des Titres concernés pour le compte d'une ou plusieurs personnes au nom d'un système de paiement des titres ou de l'opérateur d'un tel système ou au nom d'un dépositaire de titres professionnel ou tout autre dépositaire ou fiduciaire (ces systèmes, professionnels ou autres dépositaires étant désignés ci-après les «Dépositaires») ou d'un sous-dépositaire désigné par un ou plusieurs Dépositaires, la Société, sous réserve d'avoir reçu du Dépositaire qui détient ces Titres un certificat en bonne et due forme, permettra à ces personnes d'exercer les droits attachés à ces Titres. Le Conseil d'Administration peut déterminer les exigences de forme requises pour ces certificats. Nonobstant ce qui précède, la Société ne peut effectuer un paiement qu'au Dépositaire ou sous-dépositaire inscrit dans le registre ou conformément à ses instructions, et ce paiement déchargera la Société de ses obligations.

Partie VI. Administration de la société

Art. 15. Administration de la Société - Conseil d'Administration - Administrateur unique.

- 15.1 La Société sera administrée par un Conseil d'Administration qui aura les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tout acte de disposition, de gestion ou d'administration tombant dans les objets de la Société. Dans le cas où la Société a un seul ou deux Actionnaires, la Société peut, au choix de l'Actionnaire unique ou des deux Actionnaires, le cas échéant, être administrée par un seul ou deux Administrateurs tel que prévu par la loi, et toutes les dispositions des présents Statuts faisant référence au Conseil d'Administration seront censées faire référence à l'Administrateur unique ou aux deux Administrateurs (mutatis mutandis) qui auront tous les pouvoirs prévus par la loi et ceux prévus par les présents Statuts à l'égard du Conseil d'Administration.
- 15.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts de la Société à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.
- 15.3 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à prendre toute action (par voie de résolution ou autrement) et à adopter toutes les dispositions nécessaires, appropriées, adéquates ou jugées appropriées afin d'accomplir l'objet de la Société.

Art. 16. Composition du Conseil d'Administration.

- 16.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois (3) Administrateurs au moins (sauf autrement prévu par les présents Statuts) qui peuvent mais n'ont pas besoin d'être des Actionnaires ou BC Détenteurs de la Société.
- 16.2 Les Administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale pour un terme ne pouvant excéder six ans ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; étant entendu toutefois qu'un ou plusieurs Administrateurs peuvent être révoqués avec ou sans cause (ad nutum) par l'Assemblée Générale à la majorité simple des voix exprimées lors d'une Assemblée Générale. Les Administrateurs seront rééligibles.
- 16.3 En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite, de démission, de révocation ou toute autre cause, les Administrateurs restants pourront pourvoir au remplacement du poste devenu vacant et élire un successeur qui restera en fonction jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

Art. 17. Président.

17.1 Le Conseil d'Administration doit, dans la mesure requise par la loi et dans les autres cas peut, nommer le président du Conseil d'Administration parmi ses membres. Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration



et toutes les Assemblées Générales, y compris les assemblées de classe. En son absence, un président ad hoc élu par le Conseil ou l'Assemblée Générale (ou assemblée de classe, le cas échéant) présidera l'assemblée concernée.

17.2 En cas d'une parité des votes, le président (ou tout autre Membre du Conseil) n'aura pas de voix prépondérante.

Art. 18. Procédures au sein du Conseil.

- 18.1 Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation (ou pour le compte) d'un Administrateur.
- 18.2 Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopie, télex ou email à chaque Administrateur deux (2) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas un préavis de vingt-quatre (24) heures sera suffisant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant conformément à un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil et communiqué à tous les membres du Conseil. Une réunion du Conseil peut aussi valablement être tenue sans convocation dans la mesure où les Administrateurs présents ou représentés ne s'y opposent pas et que les Administrateurs qui ne sont pas présents ni représentés, ont renoncé à la convocation par écrit par voie de télécopie ou email.
- 18.3 Les réunions du Conseil d'Administration peuvent se tenir physiquement ou, en toutes circonstances, par voie de conférence téléphonique (ou d'autres moyens de communication similaires permettant aux participants de communiquer entre eux).
- 18.4 Tout Administrateur peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par lettre ou par câble, télégramme, télécopie ou email un autre Administrateur comme son mandataire.
- 18.5 Une réunion du Conseil d'Administration régulièrement convoquée est valablement constituée et peut valablement délibérer si au moins une majorité de tous les Administrateurs en fonction (et pouvant voter) est présente ou représentée. Les décisions ne sont prises que si elles sont approuvées à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.
- 18.6 Les réunions du Conseil d'Administration sont valablement tenues à tout moment et en toutes circonstances par voie de conférence téléphonique, vidéoconférence ou tout autre moyen permettant l'identification de l'Administrateur concerné. Un Administrateur participant à une réunion par l'un de ces moyens est considéré comme étant présent à une telle réunion aussi longtemps qu'il est connecté.
- 18.7 Le Conseil d'Administration peut également, en toutes circonstances et avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, câble, télécopie ou email.
- 18.8 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration (ou copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs) doivent être signés par le président du Conseil, le président de la réunion en question ou par deux (2) Administrateurs ou tel que décidé lors de la réunion du Conseil concernée ou lors d'une réunion du Conseil subséquente.

Art. 19. Délégation de pouvoirs, Comités, Secrétaire.

- 19.1 Le Conseil peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à des Administrateurs individuels ou à d'autres fondés de pouvoirs ou agents de la Société (avec le pouvoir de sous-déléguer). En outre, le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la Société de même que le pouvoir de représenter la Société dans ses affaires journalières à un comité exécutif tel qu'il le juge approprié. Le Conseil d'Administration déterminera les conditions de nomination et de révocation de même que la rémunération et les pouvoirs de la personne ou des personnes ou comité ainsi nommé(e)/(es).
- 19.2 Le Conseil d'Administration peut (mais ne doit pas) établir un ou plusieurs comités (y compris un comité d'audit et un comité de rémunération) et pour lesquels il doit, si un ou plusieurs comités sont établis, nommer les membres (qui peuvent mais ne doivent pas être membres du Conseil), déterminer les objets et les pouvoirs ainsi que les procédures et toutes autres règles qui peuvent être applicables à ce(s) comité(s).
- 19.3 Le Conseil d'Administration peut nommer un secrétaire de la Société qui peut mais ne doit pas être un membre du Conseil d'Administration et déterminer ses responsabilités, pouvoirs et compétences.
- Art. 20. Signatures autorisées. La Société sera engagée par la signature d'un (1) seul Administrateur ou par les signatures conjointes ou individuelles de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration. Afin d'éviter tout doute, pour les matières se rapportant à la délégation journalière de la Société, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur délégué («Chief Executive Officer» ou «CEO») ou de toute personne ou toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 21. Indemnisation du Conseil.

21.1 Les Administrateurs ne seront pas personnellement tenus responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs mandats.



- 21.2 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'article 21.3, toute personne qui est, ou a été, un Administrateur ou un fondé de pouvoir de la Société sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour les dettes et toutes les dépenses raisonnablement supportées ou payées par celui-ci en relation avec une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire auxquelles il est impliqué en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il soit ou ait été Administrateur ou fondé de pouvoir, et pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "prétention", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou possibles et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants.
 - 21.3 Aucune indemnisation ne sera due à un Administrateur ou à un fondé de pouvoir:
- 21.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société, de ses Actionnaires ou BC Détenteurs en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;
- 21.3.2 Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- 21.3.3 En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le Conseil d'Administration.
- 21.4 Le droit à indemnisation, tel que défini dans le présent article, sera individuel et n'exclura pas d'autres droits présents ou futurs dans le chef de pareil Administrateur ou fondé de pouvoir. Il persistera en faveur des personnes ayant cessé d'être Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société et passera à leurs héritiers, exécuteurs testamentaires ou administrateurs. Les présentes dispositions n'affecteront en rien le droit à indemnisation pouvant appartenir aux autres membres du personnel de la Société, y compris les Administrateurs et fondé de pouvoir, en vertu d'un contrat ou de la loi.
- 21.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une prétention, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte du fondé de pouvoir ou l'Administrateur de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 22. Conflits d'intérêts.

- 22.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle autre société ou entité. Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir, employé ou autre d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.
- 22.2 En cas de conflit d'intérêts personnel d'un Administrateur, cet Administrateur devra informer le Conseil de ce conflit d'intérêts et il ne délibérera ou ne prendra part au vote sur cette affaire que dans la mesure permise par la loi. Tout conflit d'intérêt émergé au niveau du Conseil devra être soumis à la prochaine Assemblée Générale avant toute résolution et dans la mesure requise par la loi.

Partie VII. Assemblées générales

Art. 23. Assemblées Générales - Assemblée Générale Annuelle.

- 23.1 Toute Assemblée Générale des Actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera l'ensemble des Actionnaires ou BC Détenteurs de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.
- 23.2 L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le dernier vendredi du mois de juin à 18.30 heures (CET) (ou tout autre jour permis par la loi). Si ce jour est un jour férié, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable normal suivant.
- 23.3 D'autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.
- 23.4 Les avis de convocation à toutes les Assemblées Générales seront envoyés à chaque Actionnaire et à chaque BC Détenteur tel que prévu par la loi soit par lettre recommandée huit (8) jours au moins avant l'Assemblée Générale ou par des publications telles que prévues par la loi applicable. Si tous les Actionnaires et BC Détenteurs sont présents ou représentés à une assemblée générale des Actionnaires, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation ni publication préalables.
- 23.5 Tout Actionnaire et tout BC Détenteur peut agir lors de toute Assemblée Générale en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex ou pdf via e-mail.



- 23.6 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale valablement constituée sont prises à (i) à la majorité simple des votes exprimés attachés aux Actions et (ii) (sous réserve de l'article 12.2) à la majorité simple des votes exprimés attachés aux Titres Bénéficiaires.
- 23.7 Le Conseil d'Administration, agissant raisonnablement, peut déterminer toute autre condition que les Actionnaires et/ou BC Détenteurs doivent remplir afin de participer à une Assemblée Générale.
- 23.8 Les Assemblées Générales seront présidées par le président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par toute autre personne désignée par l'Assemblée Générale.
- 23.9 Le Conseil d'Administration peut décider de permettre d'exprimer son vote par écrit. Dans ce cas, les Actionnaires et les BC Détenteurs peuvent exprimer leur vote par lettre par un formulaire qui contiendra au moins les indications suivantes:
 - 23.9.1 les date, heure et lieu de l'Assemblée Générale,
 - 23.9.2 le nom, l'adresse et toute autre coordonnée appropriée de l'Actionnaire ou du BC Détenteur,
 - 23.9.3 le nombre d'Actions que l'Actionnaire détient, et le nombre de Titres Bénéficiaires que le BC Détenteur détient,
 - 23.9.4 l'ordre du jour,
 - 23.9.5 le texte des résolutions proposées,
 - 23.9.6 la possibilité d'exprimer un vote positif ou négatif ou une abstention,
- 23.9.7 la possibilité de donner le pouvoir de voter sur une nouvelle résolution ou nouvelle modification aux résolutions proposées soumises à l'Assemblée Générale ou annoncées par la Société après remise du bulletin de vote. Les bulletins de vote doivent être remis à la Société ou son à agent, au plus tard deux (2) jours ouvrables précédant la date de l'Assemblée Générale concernée, à moins que la Société ne fixe un délai plus court. Les bulletins de vote dûment complétés et signés reçus tel que mentionné ci-avant seront pris en compte pour le calcul du quorum de cette Assemblée Générale. Les bulletins de vote incomplets ou les bulletins de vote reçus après la date limite concernée telle que fixée par la Société ne seront pas pris en compte.
- 23.10 Sous réserve des dispositions de la loi, une fois que le Conseil d'Administration a ratifié que les moyens technologiques, testés et considérés robustes et que tout autre moyen permettant le calcul des voix sont disponibles, le Conseil d'Administration peut autoriser les Actionnaires et les BC Détenteurs à participer à l'Assemblée Générale par voie de vidéo-conférence ou par tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification. Un Actionnaire ou BC Détenteur qui participe d'une telle manière à une Assemblée Générale de la Société est considéré être présent à une telle Assemblée Générale pour les besoins de la détermination du quorum et sera autorisé à voter sur les points devant être délibérés lors de l'Assemblée Générale. En cas d'interruption des transmissions ou de tout autre dysfonctionnement technique ayant le même effet, le président peut suspendre l'Assemblée Générale. S'il ne peut être remédié à une telle interruption dans l'(1) heure qui suit l'interruption, l'Assemblée Générale peut valablement considérer et délibérer sur les points restants de l'ordre du jour nonobstant cette interruption, à condition que les Actionnaires ou BC Détenteurs qui ne participent plus à l'Assemblée Générale ne soient plus comptés dans le quorum.
- 23.11 Les dispositions applicables aux Assemblées Générales s'appliquent mutatis mutandis aux assemblées de classe (le cas échéant).
- 23.12 Au cas où la Société n'a qu'un seul détenteur d'Actions et de Titres Bénéficiaires, cet détenteur unique aura tous les pouvoirs de l'Assemblée Générale. Les résolutions du détenteur unique sont prises à l'écrit.
- 23.13 Les détenteurs de créances et d'obligations émis par la Société ne seront pas, sauf autrement prévu par la loi, autorisés à assister ou participer aux Assemblées Générales.

Partie VIII. Modifications statutaires

Art. 24. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps à autre sur décision de l'Assemblée Générale dans les conditions de quorum et de majorité requises par la loi luxembourgeoise, sous réserve que les conditions de quorum et de majorité s'appliquent respectivement aux Actions et Actionnaires et aux Parts Sociales et BC Détenteurs.

Partie IX. Exercice social, Audit

- **Art. 25. Exercice social.** L'exercice social de la Société commencera le premier janvier et se terminera le trente-et-un décembre de chaque année.
- Art. 26. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être actionnaire. Le commissaire aux comptes sera élu par l'Assemblée Générale pour une période se terminant le jour de la prochaine Assemblée Générale annuelle. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale. Si les seuils fixés par la loi pour la nomination du commissaire aux comptes sont atteints, les comptes de la Société seront surveillés par un réviseur d'entreprises agréé.



Partie X. Allocation

Art. 27. Allocation des bénéfices.

- 27.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.
- 27.2 L'Assemblée Générale décidera de l'affectation des résultats annuels de la Société conformément aux dispositions des présents Statuts. L'Assemblée Générale peut décider de distribuer tout bénéfice, Réserve d'Actions, autres réserves et/ou primes nets distribuables ou les affecter à une réserve qu'elle juge appropriée (la BC Réserve étant réservée aux Titres Bénéficiaires).

Partie XI. Distributions et Liquidation

Art. 28. Distributions de dividendes sur les Actions.

- 28.1 L'Assemblée Générale peut décider de distribuer tout bénéfice net distribuable, Réserve d'Actions ou autres réserves et/ou primes (le cas échéant) sous la forme de dividendes sur les Actions (la BC Réserve étant néanmoins réservée aux Titres Bénéficiaires).
- 28.2 Des dividendes intérimaires sur les Actions peuvent être déclarés et payés par le Conseil d'Administration sous réserve de respecter les termes et conditions prévus par la loi, soit sous la forme d'une dividende en espèces soit sous la forme d'un dividende en nature (y compris des Actions).
- 28.3 Toute distribution déclarée pourra être payée en Dollars des Etats-Unis ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et pourra être payée aux lieu et place déterminés par le Conseil d'Administration (sous réserve des décisions de l'Assemblée Générale). Le Conseil d'Administration peut fixer souverainement le taux de change applicable pour convertir les fonds dans la devise de leur paiement. Les distributions peuvent être faites en espèces (y compris par la distribution d'Actions).
- 28.4 Une distribution déclarée mais non payée (et non réclamée) après cinq ans ne pourra plus être réclamée par le détenteur en question, et sera prescrite par le fait du détenteur et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera versé sur les distributions déclarées mais non réclamées qui sont détenues par la Société pour le compte des détenteurs.
- 28.5 Des distributions sur Actions peuvent être déclarées et payées indépendamment de toute distribution sur les Titres Bénéficiaires et ne donneront aucun droit aux Titres Bénéficiaires à une distribution proportionnelle ou à un quelconque autre droit (sans préjudice du Taux de Conversion).

Art. 29. Distributions sur les Titres Bénéficiaires.

- 29.1 Des distributions sur Titres Bénéficiaires à partir de tout bénéfice net distribuable, toutes réserves et/ou primes ou à partir de la BC Réserve peuvent être décidées par l'Assemblée Générale. Des dividendes intérimaires sur Titres Bénéficiaires peuvent être déclarés et payés par le Conseil d'Administration à condition de respecter les termes et conditions fixés par la loi, soit en espèces ou en nature.
- 29.2 Toute distribution déclarée pourra être payée en Dollars des Etats-Unis ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et pourra être payée aux lieu et place déterminés par le Conseil d'Administration (sous réserve des décisions de l'Assemblée Générale). Le Conseil d'Administration peut fixer souverainement le taux de change applicable pour convertir les fonds dans la devise de leur paiement. Les distributions peuvent être faites en espèces.
- 29.3 Une distribution déclarée mais non payée (et non réclamée) après cinq ans ne pourra plus être réclamée par le détenteur en question, et sera prescrite par le fait du détenteur et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera versé sur les distributions déclarées mais non réclamées qui sont détenues par la Société pour le compte des détenteurs.
- 29.4 Des distributions sur Titres Bénéficiaires peuvent être déclarées et payées indépendamment de toute distribution sur les Actions et ne donneront aucun droit aux Actions à une distribution proportionnelle ou à un quelconque autre droit (sans préjudice du Taux de Conversion).

Art. 30. Liquidation, Restitution de Capital.

- 30.1 Dans le cas où la Société est dissoute, pour quelques raison et moment que ce soit, la liquidation sera effectuée par les soins des liquidateurs ou du Conseil d'Administration alors en fonction qui auront les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la Loi sur les Sociétés Commerciales du dix août mille neuf cent quinze.
- 30.2 Une fois toutes les dettes, charges et dépenses de liquidation réglées, tout solde en résultant sera versé aux détenteurs d'Actions et aux détenteurs de Titres Bénéficiaires conformément aux dispositions ci-dessous.
- 30.3 A l'égard des Titres Bénéficiaires et Actions, le solde des avoirs de la Société sera appliqué proportionnellement au nombre correspondant des Titres Bénéficiaires et d'Actions en circulation (sous réserve de la Réserve d'Actions réservée aux Actions).

Partie XII. Actionnaire unique, Définitions et Lois applicables

Art. 31. Actionnaire Unique. Si, et aussi longtemps qu'un seul Actionnaire réunit toutes les Actions de la Société entre ses seules mains, la Société sera une société unipersonnelle au sens de la Loi sur les Sociétés Commerciales (sous réserve, le cas échéant, des dispositions des présents Statuts).



Art. 32. Définitions.

Actionnaires Signifie un détenteur d'Actions de la Société régulièrement enregistré

Actions Signifie les actions de la Société

Assemblée Générale Signifie l'assemblée générale des Actionnaires et de BC Détenteurs
BC Détenteur Signifie le détenteur des Titres Bénéficiaires (Beneficiary Certificates)
BC Registre Signifie le registre de Titres Bénéficiaires et des BC Détenteurs

BC Réserve Signifie la réserve spéciale ne faisant pas partie du capital social de la Société et

réservée aux Titres Bénéficiaires au sens de l'Article 9

Conseil ou Conseil Signifie le conseil d'administration de la Société

d'Administration

Statuts

Administrateur Signifie un membre du Conseil d'Administration ou, le cas échéant, l'Administrateur

unique de la Société

Loi sur les Sociétés Signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (et toute

Commerciales loi remplaçante de celle-ci)

Titres Bénéficiaires Signifie les titres bénéficiaires (beneficiary certificates) de la Société

Registre d'Actions Signifie le registre des Actions et des Actionnaires

Réserve d'Actions Signifie toute réserve, prime d'émission, surplus encaissé (paid in surplus) ou d'autres

réserves, à l'exception, afin d'éviter tout doute, la BC Réserve Signifie les présents statuts tels que modifiés de temps à autre

Taux de Conversion Signifie le ratio déterminé conformément à la formule de l'article 10.3

Art. 33. Lois applicables. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts, les Actionnaires se réfèrent à la législation en vigueur.

Les statuts de la Société ayant ainsi été constitués par la partie comparante, la partie comparante a souscrit et entièrement libéré les cinquante mille (50.000) actions par un paiement en numéraire de trente-huit mille euros (EUR38.000) qui, à un taux d'échange de 1,37646, est de cinquante-deux mille trois cent cinq USDollars et cinquante cents (USD52.305,50); le solde entre la valeur nominale des actions et le montant en USDollars sera alloué à la prime d'émission. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire soussigné.

Dépenses, Evaluation

Les dépenses, coûts, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à approximativement trois mille cinq cents Euros (€ 3.500).

Décision extraordinaire de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique a immédiatement pris les décisions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 4, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société pour l'année se terminant au 31 décembre 2010, sous réserve des statuts de la Société:

Nom Profession Adresse professionnelle

Michael McDonnell Satellite Industry Executive 3400 International Drive, NW, Washington, DC 20008
Simon Van de Weg Satellite Industry Executive Wellesley House North, 2 nd Floor 90 Pitts Bay Road,

Pembroke, HM 08, Bermuda

Phillip Spector Satellite Industry Executive 3400 International Drive, NW, Washington, DC 20008

- 3. Audit & Compliance, société à responsabilité limitée, réviseur d'entreprises agréé, ayant son siège social à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, R.C.S. Luxembourg B 115.834, a été nommé réviseurs d'entreprises agréé la Société pour une durée se terminant à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la Société pour l'année se terminant au 31 décembre 2010, sous réserve des statuts de la Société.
 - 4. La première année sociale commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite du présent document, la partie comparante a signé le présent acte original avec nous, Notaire, qui connaissons la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en français; en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: T. HOSS, J. GLODEN.



Enregistré à Grevenmacher le 15 novembre 2010. Relation: GRE/2010/3851. Reçu soixante-quinze euros 75,00 \in

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 16 novembre 2010.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2010150921/1090.

(100174188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 novembre 2010.

RIA Allocation I, Fonds Commun de Placement.

Das mit Wirkung vom 27. Dezember 2010 gültige Verwaltungsreglement 12/2010 des Fonds, "RIA Allocation I" wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 24.11.2010.

FRANKFURT-TRUST Invest Luxemburg AG

Anell / Tiburzi

Référence de publication: 2010156411/11.

(100179948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Flanagan S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Flanagan Holding S.A.).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 85.110.

L'an deux mille dix, le vingt-deux octobre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné; S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FLANAGAN HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 85110, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 561 du 11 avril 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Larissa ZANIN, employée privée, demeurant profession-nellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Françoise DARCHE, employée privée, demeurant profession-nellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Modification du paragraphe 1 de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme (ci-après désignée la "société"), qui sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La société existe sous la dénomination de "FLANAGAN S.A., SPF"."

2. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.



Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs , endossables ou nonendossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF."

3. Annulation du capital autorisé et modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 450.000 (quatre cent cinquante mille euros) représenté par 45.000 (quarante-cinq mille) actions de EUR 10 (dix euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres.

La société peut racheter ses propres actions sous les conditions prévues dans la loi."

- 4. Suppression du 2 ème paragraphe de l'article 6 des statuts.
- 5. Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

- 6. Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de "FLANAGAN HOLDING S.A." en "FLANAGAN S.A., SPF" et de modifier subséquemment le 1 er paragraphe de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme (ci-après désignée la "société"), qui sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

La société existe sous la dénomination de "FLANAGAN S.A., SPF"."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant



lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs , endossables ou nonendossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF."

Troisième résolution

L'assemblée annule dans l'article 3 des statuts toute référence relative au capital autorisé et donne audit article la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à EUR 450.000,- (quatre cent cinquante mille euros) représenté par 45.000 (quarante-cinq mille) actions de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres.

La société peut racheter ses propres actions sous les conditions prévues dans la loi."

Quatrième résolution

L'assemblée décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 6 des statuts.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts comme suit:

"La loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. ZANIN, A. VIGNERON, F. DARCHE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 octobre 2010. LAC/2010/46765. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010145284/138.

(100167040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Southern Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 117.008.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010143425/10.

(100164166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.



Starwood Capital Group European S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 83.810.

Par résolutions prises en date du 14 octobre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. acceptation de la démission de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet au 15 octobre 2010
- 2. nomination de Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant avec effet au 15 octobre 2010 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143433/15.

(100164479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

La Quessine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.972.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 4 juin 2010.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange (Lux), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, les sociétés S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et FMS SERVICES S.A. siège social au 3, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Madame Sophie CHAMPENOIS, née le 4 septembre 1971 à Uccle (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.; Madame Nadine LAM-BALLAIS, née le 1 ^{er} janvier 1972 à Thionville (F), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommée représentant permanent pour la société FMS SERVICES S.A.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société

LA QUESSINE S.A.

Référence de publication: 2010144008/20.

(100165501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Starwood Energy POD Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 22.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 149.375.

Par résolutions prises en date du 14 octobre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. acceptation de la démission de Gérard Becquer, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant avec effet au 15 octobre 2010
- 2. nomination de Peggy Murphy, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de gérant avec effet au 15 octobre 2010 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 20 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143434/15.

(100164480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.



Vip Domotec Group S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-3364 Leudelange, 5, rue du Château d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 66.637.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale extraordinaire du 28 juillet 2010

L'actionnaire unique de la société susvisée, la société VIP DOMOTEC GROUP S.A., société anonyme, réunis en assemblée générale extraordinaire a décidé, de prendre la résolution suivante:

L'assemblée générale constatant que le mandat de l'administrateur et de l'administrateur délégué de:

- Monsieur Claude Riganelli, directeur commercial, demeurant à L-8545 Niederpallen, 14, rue de Reichlange est arrivé à échéance en 2009, décide de ne pas renouveler ses mandats.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur:

- Monsieur Fulvio Riganelli, administrateur de société, né le 19 avril 1948 à Esch-sur- Alzette et demeurant à L-3825 Schifflange, 16, Cité Schefflengerbierg

pour une durée de quatre ans, c'est-à-dire jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire se tenant en 2014.

D'autre part, l'assemblée générale constatant que le mandat des administrateurs de:

- Monsieur Joseph Comodi, administrateur de société, demeurant à L-3899 Foetz, 5, rue du Soleil
- Madame Sarah Riganelli, administrateur de société, demeurant à L-4407 Belvaux, 16, rue Emile Metz

sont venus à échéance en 2009, décide de les renouveler rétroactivement dans leur fonction pour une nouvelle période de cinq années, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

De même, l'assemblée constatant que le mandat de l'administrateur délégué de:

- Madame Sarah Riganelli, administrateur de société, demeurant à L-4407 Belvaux, 16, rue Emile Metz

est arrivé à échéance, décide de le renouveler rétroactivement dans sa fonction pour une nouvelle période de cinq années, c'est-à-dire jusqu'en 2014.

D'autre part, l'assemblée générale constatant que le mandat du commissaire aux comptes de:

- LUX-AUDIT S.A. avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, sous le numéro B 25.797

est arrivé à échéance, décide de le renouveler rétroactivement dans sa fonction pour une nouvelle période de cinq années, c'est-à-dire jusqu'en 2014.

Désormais le conseil d'administration est donc composé de la manière suivante:

- Monsieur Joseph Comodi, administrateur de société, demeurant à L-3899 Foetz, 5, rue du Soleil
- Madame Sarah Riganelli, administrateur de société, demeurant à L-4407 Belvaux, 16, rue Emile Metz (administrateur délégué)
 - Monsieur Fulvio Riganelli, administrateur de société, demeurant à L-3825 Schifflange, 16, Cité Schefflengerbierg

Leudelange, le 28 juillet 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010145538/39.

(100167027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

SA.BA.FI. Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 85.593.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Pour SA.BA.FI. PARTICIPATIONS S.A. Signature

Référence de publication: 2010143437/12.

(100164600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.



GS Car Rental Lux Parallel II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 154.885.

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of October.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

GS Car Rental Lux Parallel S.à r.l., a société à responsabilité limitée formed and existing under the laws of Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 151 592, having its registered office at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, here represented by Christèle ALEXANDRE, jurist, having his professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filled at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, represented as mentioned above, requested the undersigned notary to draw up the following:

- that the appearing party is the sole shareholder of GS Car Rental Lux Parallel II S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, with registered office at 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 154 885 incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, dated August 4, 2010, published in the Mémorial C number 2041 of September 3, 2010.
 - that the agenda of the meeting is as follows:
- 1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of three million three hundred and sixty-five thousand five hundred and seventy-two US Dollars and ninety-eight cents (USD 3,365,572.98) to bring it from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) to an amount of three million three hundred and eighty-five thousand five hundred and seventy-two US Dollars and ninety-eight cents (USD 3,385,572.98) by the creation and the issuance of three hundred and thirty-six million five hundred fifty-seven thousand two hundred and ninety-eight (336,557,298) new shares having a par value of one cent US Dollar (USD 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing shares.
- 2. Subscription for three hundred thirty-six million five hundred fifty-seven thousand two hundred ninety-eight (336,557,298) new shares, having a par value of one cent US Dollar (USD 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing shares, by GS Car Rental Lux Parallel S.à r.l. and paying up of these shares by a contribution in kind consisting in a receivable held by GS Car Rental Lux Parallel S.à r.l. against the Company.
- 3. Amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association so as to reflect the proposed increase of the share capital.

Then, the sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of three million three hundred and sixtyfive thousand five hundred and seventy-two US Dollars and ninetyeight cents (USD 3,365,572.98) to bring it from its present amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) to an amount of three million three hundred and eighty-five thousand five hundred and seventy-two US Dollars and ninety-eight cents (USD 3,385,572.98) by the creation and the issuance of three hundred and thirty-six million five hundred fifty-seven thousand two hundred and ninety-eight (336,557,298) new shares having a par value of one cent US Dollar (USD 0.01) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

GS Car Rental Lux S.à r.l. has declared to subscribe for three hundred and thirty-six million five hundred and fifty-seven thousand two hundred and ninety-eight (336,557,298) new shares, having a par value of one cent US Dollar (USD 0.01) each,, having the same rights and obligations as the existing shares and paying up of these shares by a contribution in kind consisting a liquid, certain and immediately payable receivable held by GS Car Rental Lux Parallel S.à r.l. against the Company.

Proof of such subscription and payment have been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly, on presentation of interim financial statements dated October 6, 2010 and by a certification dated October 6, 2010 from the managers of the Company relating to the existence and to the amount of the receivable held by the subscriber against the Company.

Second resolution

The sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association of the Company, which now reads as follows:



" Art. 6. §1.

The capital is fixed at USD 3,385,572.98 (three million three hundred eighty-five thousand five hundred and seventy-two US Dollars and ninety-eight cents), represented by 338,557,298 (three hundred thirtyeight million five hundred fifty-seven thousand two hundred ninety-eight) shares, with a par value of USD 0.01 (one cent US Dollar) each, entirely subscribed for and fully paid up."

Valuation and Costs

For the sake of the present deed, the share capital is estimated at EUR 2,416,860 (exchange rate (median price) on October 11, 2010: USD 1.- = EUR 0.71811).

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at two thousand eight hundred Euros (EUR 2,800.-).

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le douze octobre.

Par-devant Me Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

GS Car Rental Lux Parallel S.à r.l. une société à responsabilité limitée constituée et opérant sous le droit du grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 151 592 ayant son siège social au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, ici représenté par Christèle ALEXANDRE, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- que le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée GS Car Rental Lux Parallel II S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 154 885 constituée par acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 4 août 2010, publié au Mémorial C numéro 2041 du 30 septembre 2010.
 - que l'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:
- 1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de trois millions trois cent soixante-cinq mille cinq cent soixante-douze US Dollars et quatre-vingt dix huit centimes (USD 3.365.572,98) pour le porter de son montant actuel de vingt mille US Dollars (USD 20.000) à trois millions trois cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-douze US Dollars et quatre-vingt-dix-huit centimes (USD 3.385.572,98) par la création et l'émission de trois cent trente-six millions cinq cent cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (336.557.298) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de US Dollar (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes.
- 2. Souscription de trois cent trente-six millions cinq cent cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (336.557.298) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de US Dollar (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes, par GS Car Rental Lux Parallel S.à r.l. et libération de ces parts sociales par un apport en nature consistant en une créance détenue par GS Car Rental Lux Parallel S.à r.l. contre la Société.
- 3. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital envisagée.

Par la suite, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de trois millions trois cent soixantecinq mille cinq cent soixante-douze US Dollars et quatre-vingt-dix-huit centimes (USD 3.365.572,98) pour le porter de son montant actuel de vingt mille US Dollars (USD 20.000) à trois millions trois cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-douze US Dollars et quatre-vingt-dix-huit centimes (USD 3.385.572,98) par la création et l'émission de trois



cent trente-six millions cinq cent cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (336.557.298) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de US Dollar (USD 0,01) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes.

Souscription et Libération

GS Car Rental Lux Parallel S.à r.l. a déclaré souscrire trois cent trente-six millions cinq cent cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt-dixhuit (336.557.298) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime de US Dollar (USD 0,01.-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales déjà existantes par un apport en nature consistant en une créance certaine, liquide et immédiatement exigible détenue par GS Car Rental Lux Parallel S.à r.l. contre la Société.

La preuve de ladite souscription et dudit paiement a été fournie au notaire instrumentaire, qui le constate expressément moyennant présentation d'un état financier intérimaire daté du 6 octobre 2010 et moyennant un certificat daté du 6 octobre 2010 établi par les gérants de la Société relatif à l'existence et au montant de la créance détenue par le souscripteur à l'égard de la Société.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 6.

Le capital social de la Société est fixé à USD 3.385.572,98 (trois millions trois cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent soixante-douze US Dollars et quatre-vingt-dix-huit centimes) représenté par trois cent trente-huit millions cinq cent cinquante-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-huit (338.557.298) parts sociales ayant une valeur nominale de USD 0,01.- (un centime de US Dollar) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Evaluation et Frais

Pour les besoins du présent acte, le capital social est évalué à EUR 2.416.860 (taux de change (median price) du 11 octobre 2010: USD 1,- = EUR 0.71811).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à deux mille huit cents Euro (EUR 2.800).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par son nom, prénom, état et demeure, ladite personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Christèle Alexandre, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 25 octobre 2010 LAC / 2010/ 46693. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 octobre 2010.

Référence de publication: 2010145324/150.

(100167022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Sacomie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 110.247.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Référence de publication: 2010143438/10.

(100164516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.



Getrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Beelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 97.892.

Extrait de l'Assemblée Générale extraordinaire du 09.07.2010

Il ressort de l'assemblée générale extraordinaire du 09.07.2010 que les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Résolution 1.

L'assemblée révoque les administrateurs suivants:

Révocation de la société «LUCKY INVEST HOLDING SA», ayant son siège social à 9227 DIEKIRCH, Esplanade 50, sans administrateur connu, avec effet immédiat.

Révocation de la société «EAST WEST TRADING COMPANY GmbH», ayant son siège social à 9227 DIEKIRCH, Esplanade 50, représentée par son gérant, Monsieur Paul Müller, avec effet immédiat.

Résolution 2.

L'assemblée nomme aux fonctions d'administrateur les personnes suivantes, à partir d'aujourd'hui:

Madame Christine Bongartz, demeurant à B-4840 WELKENRAEDT, Voie de Liège 56, comme administrateur de la société pour une durée de 6 ans. Madame Bongartz accepte son mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Monsieur Jean Lemaire, demeurant à B-4840 WELKENRAEDT, Voie de Liège 56, comme administrateur de la société pour une durée de 6 ans. Monsieur LEMAIRE accepte son mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Résolution 3.

L'assemblée réélit Monsieur Claude LEMAIRE, demeurant à B-4840 WELKENRAEDT, 33, rue Lambertz comme administrateur de la société. Monsieur LEMAIRE accepte son mandat qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Résolution 4.

L'assemblée révoque Monsieur Guy MÜLLER, maître en sciences économiques, demeurant à Strassen comme commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Résolution 5.

L'assemblée nomme comme commissaire aux comptes de la société, Monsieur Gerd

HEINZIUS, expert-comptable, demeurant professionnellement à 9753 Heinerscheid, Hauptstrooss 1, pour une durée de 6 ans. Monsieur Gerd HEINZIUS accepte son mandat, qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Résolution 6.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de réélire Monsieur Claude LEMAIRE comme administrateur délégué et président du conseil d'administration de la société pour une durée de six ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, 25.10.2010.

Pour la GETRANS S.A.

H.C.A. Sàrl

Référence de publication: 2010145319/44.

(100167020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

South Wind Chartering S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R.C.S. Luxembourg B 138.998.

La société PARTNERS SERVICES SA (R.C. Luxembourg B 89.823), avec siège social 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg démissionne de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat au sein de la société SOUTH WIND CHARTERING S.A. (R.C. Luxembourg B 138.998).



Date: 13 octobre 2010.

PARTNERS SERVICES SA

Jean MARIE

Référence de publication: 2010143459/14.

(100164439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

SSP Resources Gloucester Parent 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.166.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010143463/14.

(100164152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Bima Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.270.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

Extrait rectificatif suite au premier dépôt du 28/09/2010 N° L100147231.05

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer deux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié profession-nellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg
- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010144240/26.

(100166032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2010.

SSP Resources Gloucester Parent 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 149.527.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 27 octobre 2010. Pour copie conforme Pour la société Maître Carlo WERSANDT Notaire

Référence de publication: 2010143465/14.

(100164489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Finshop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.757.

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions de commissaire aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.
HAMERVATE LTD
GORDALE MARKETING LIMITED
Signatures

Référence de publication: 2010143537/13.

(100163083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2010.

Promat Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 38.422.

EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement des Actionnaires 12 octobre 2010, l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

L'assemblée a nommé Madame COLBACH Marie-Thérèse, née le 7 juin 1944 et demeurant au 19, avenue des Archiducs à L-1135 Luxembourg, comme présidente de la société en remplacement de M. LUTGEN Paul, démissionnaire, avec effet au 11 octobre 2010, jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels de 2015.

Elle obtient le pouvoir de signature seule en tant que administrateur délégué et président.

L'assemblée a reconduit les mandats d'administrateur délégué de Marie-Thérèse COLBACH et d'administrateur de Jean LUTGEN, demeurant professionnellement au 47, Grand-Rue L-1661 Luxembourg jusqu'à l'assemblée annuelle à tenir en 2016.

M. LUTGEN Paul démissionne de ses fonctions d'administrateur et administrateur-délégué avec effet au 11 octobre 2010.

Madame Michèle LUTGEN, demeurant au 9, rue du Pensionnat à L-9266 Diekirch est nommée administrateur en remplacement de M. Paul Lutgen, démissionnaire au 11 octobre et est élue le 11 octobre 2010 jusqu'à l'assemblée annuelle à tenir en 2016.

Le siège social de la société est transféré du 16, allée Marconi à Luxembourg au 63-65, rue de Merl L-2146 Luxembourg avec effet au 15 septembre 2010.

Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg. S.à r.I., FLUX en abrégé, sise au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes, en remplacement d'EURAUDIT S.à r.I., démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145447/27.

(100166902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

PDL Europe PX Subs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue J.P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 155.191.

Veuillez prendre note que l'associée unique, la société à responsabilité limitée PDL Europe PX Holdings S.à r.l., a changé sa dénomination en PDL Europe Holdings S.à r.l. en date du 13 octobre 2010.



Luxembourg, le 27 octobre 2010. Pour avis sincère et conforme Pour PDL Europe Subs S.à r.l. Signature

Référence de publication: 2010143681/13.

(100163578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Peinture Dewald S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4490 Belvaux, 299, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 69.605.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010143682/15.

(100163734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

TomTom Treasury Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.141.

En date du 26 octobre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Madame Nicolette Hermina ROTHERT, avec adresse au 14-3, Nicolass Witsenkade, 1017 ZS Amsterdam, Pays-Bas, de son mandat de gérant avec effet au 1 er juin 2010.

Acceptation de la demission de Monsieur Richard VEFFER, avec adresse au 60, Guirlande, 2596 VX Den Haag, Pays-Bas, de son mandate de gérant avec effet au 26 juillet 2010.

Nomination de Monsieur Taco Jack Fred TITULAER, avec adresse professionnelle au 43, Regentesselaan, 1405 EK Bussum, Pays-Bas, en tant que gérant avec effet au 15 juillet 2010 et pour une durée indéterminée.

Nomination de Monsieur Hendrik Johan YPMA, avec adresse professionnelle au Esplanade de Meer 76, 1098 WN Amsterdam, Pays-Bas, en tant que gérant avec effet au 1 ^{er} juin 2010 et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

Marina May WYATT

Taco Jack Fred TITULAER

Hendrik Johan YPMA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010145102/26.

(100165279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2352 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Probst.

R.C.S. Luxembourg B 149.020.

Statuts coordonnés suite à une Augmentation du Capital en date du 13 septembre 2010, acté sous le n°399 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2010143718/13.

(100163381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 octobre 2010.

Gottex Real Asset Fund 1 (Solar SG) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 141.985.

Les comptes annuels et l'affection du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010143737/12.

(100164354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Tresco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 12.506.

EXTRAIT

Lors de l'Assemblée Générale ordinaire tenue extraordinairement des Actionnaires 12 OCTOBRE 2010, l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Madame COLBACH Marie-Thérèse, née le 7 juin 1944 et demeurant au 19, Avenue des Archiducs à L-1135 Luxembourg, est nommée administrateur et administrateur délégué à la gestion journalière de la société en remplacement de Mr LUTGEN Paul, démissionnaire, avec effet au 11 octobre 2010, jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels de 2015.

Elle est également nommée président en remplacement de Mr BRAUN Luc, démissionnaire.

L'assemblée a reconduit le mandat d'administrateur d'ARMOR, sise au 63-65, Rue de Merl L-2146 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée annuelle à tenir en 2016.

Nomination en tant qu'administrateur: Mr Jean LUTGEN, demeurant au 47, Grand-Rue L-1661 Luxembourg en remplacement de Mr BRAUN Luc, démissionnaire au 1 ^{er} octobre 2010 jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels de 2015.

Nomination en tant qu'administrateur de Michèle LUTGEN, demeurant au 9, rue du Pensionnat à L-9266 Diekirch jusqu'à l'assemblée annuelle à tenir en 2016.

Mr LUTGEN Paul démissionne de ses fonctions d'administrateur et administrateur délégué avec effet au 11 octobre 2010

Le siège social de la société est transféré du 16, Allée Marconi à Luxembourg au 63-65, Rue de Merl L-2146 Luxembourg avec effet au 15 septembre 2010.

Fiduciaire du Grand-Duché de Luxembourg. S.à r.I., FLUX en abrégé, sise au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg est nommée commissaire aux comptes, en remplacement d'EURAUDIT S.à r.I., démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010145531/29.

(100166768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2010.

Grosvenor Holdings S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.857.

Le bilan et annexe au 31 décembre 2009 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour GROSVENOR HOLDINGS S.A. - SPF

Société anonyme de gestion de patrimoine familial

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010143738/14.

(100164450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Invesco Hamburg Hotel Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010143740/10.

(100164378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

Kamôn SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 148.980.

Mademoiselle LANGE Véronique, demeurant à 141, rue Nationale, F-57600 Forbach, fait savoir qu'elle a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes de la société KAMÔN SA, R.C. Luxembourg N° B 148.980, dont le siège social est au 53-55, rue de la Libération, L-3511 Dudelange avec effet au 15.10.2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 15.10.2010.

Mlle Véronique Lange.

Référence de publication: 2010143741/12.

(100164396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 octobre 2010.

GENEVA MANAGEMENT GROUP (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2316 Luxembourg, 64, boulevard Général Patton.

R.C.S. Luxembourg B 85.717.

Constituée sous le nom de SOFTIBA HOLDINGS S.A. par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 19 décembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°738 du 15 mai 2002. Statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n°193 du 28 janvier 2009.

L'administrateur-délégué communiquent sa nouvelle adresse afin d'effectuer le changement auprès des institutions compétentes:

- M. Dave ELZAS est dorénavant domicilié à l'adresse suivante:

11, chemin du Charivari - CH-1254 JUSSY

Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Pour la société GENEVA MANAGEMENT GROUP (Luxembourg) S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2010143945/18.

(100165593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Société d'Etudes et d'Investissement au Maroc S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 55.920.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010144130/10.

(100165228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 octobre 2010.

Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck